

Procès-Verbal de la Réunion du Comité Social et Economique (CSE)

SITE ORANO CYCLE MALVEZY

Mardi 31 Août 2021

Présents :

Monsieur BECT – Président du CSE et Directeur Site ORANO CYCLE MALVEZY
Syndicat CGT : Monsieur MINAUD, Monsieur MAZZINI, Monsieur SAUVAN, Madame LAUQUE,
Monsieur ROUSSEL, Monsieur BOUCHAMA, Monsieur GONZALEZ, Monsieur MORGAN DE RIVERY,
Monsieur BENAIGES, Monsieur BOURDON, Monsieur IGLESIAS,
Syndicat FO : Madame GOURC, Monsieur THUILLIER, Monsieur GRANIER, Monsieur FRESNO
Syndicat CFDT : Madame FELTRIN-POUGET, Monsieur DANJEAN,
Syndicat CFE-CGC : Madame WILLEMIN, Monsieur SEVENIER

Election du secrétaire du CSE

Monsieur BECT : je vous propose qu'on passe au vote.

Monsieur SAUVAN : comment on procède ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est une désignation du comité donc on vote pour un candidat. On peut voter sur papier.

Monsieur FRESNO : ou à main levée.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : le président a le droit de vote.

Madame GOURC : on commence par le point a ou le point c ?

Monsieur BECT : on est sur le point a, élection du secrétaire du CSE.

Madame GOURC : d'accord merci.

Monsieur BECT : vous voulez voter à bulletin secret ? Ou vous souhaitez à main levée ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : chacun dit le nom d'un candidat.

Monsieur BECT : aujourd'hui il n'y a qu'un candidat. C'est comme vous voulez.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est sur un papier.

Monsieur BECT : ok c'est sur papier.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : si vous voulez ce n'est pas un vote pour ou contre ou abstention, c'est une désignation. On vote pour un candidat. Il y a deux solutions, vu qu'il n'y a qu'un seul candidat soit on met le nom du candidat ou on met un bulletin blanc.

Monsieur BECT : c'est pour ça que je vous demande si vous voulez le faire sur papier ou si vous voulez le faire à bulletin secret, je n'ai pas de problème,

Monsieur BECT : vous faites comment ici ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on le fait sur papier. C'est la première fois qu'on fait l'élection d'un secrétaire à distance.

Madame GOURC : ou on monte si Farid est d'accord.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : si tout le monde est d'accord on peut le faire à main levée, il n'y a pas de souci.

Monsieur DANJEAN : pour la CFDT on est d'accord.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : d'accord.

Monsieur SEVENIER : pas d'objection.

Monsieur BECT : monsieur BOURDON, vous votez pour qui ?

Monsieur BOURDON : MORGAN DE RIVERY.

Monsieur DANJEAN : pour Vincent.

Madame FELTRIN-POUGET : Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur FRESNO : abstention.

Monsieur GONZALEZ : Vincent.

Madame GOURC : abstention.

Monsieur IGLESIAS : pour Vincent.

Monsieur MAZZINI : pour Vincent.

Monsieur BOUCHAMA : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur ROUSSEL : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur SAUVAN : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Madame WILLEMIN : abstention.

Monsieur BECT : monsieur MORGAN DE RIVERY vous êtes élus avec 10 voix pour.

Election secrétaire adjoint

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Techniquement comme j'ai ouvert la séance en tant que secrétaire adjoint, on s'est permis de mettre la question. Si vous souhaitez qu'on la mette à l'ordre du jour du prochain CSE pour que vous puissiez réfléchir, ou sinon on passe directement au vote.

Pour la CFDT on passe au vote

Monsieur SEVENIER : pareil.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : vous avez des candidats ?

Monsieur SEVENIER : aucun.

Monsieur DANJEAN : non plus.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour la CGT on va présenter Gaël ROUSSEL.

Monsieur BECT : on procède au vote.

Monsieur BOURDON : monsieur ROUSSEL.

Monsieur DANJEAN : pour Gaël.

Madame FELTRIN-POUGET : pour Gaël.

Monsieur FRESNO : abstention.

Monsieur GONZALEZ : Gaël ROUSSEL.

Madame GOURC : abstention.

Monsieur IGLESIAS : pour Gaël.

Monsieur MAZZINI : pour Gaël.

Monsieur BOUCHAMA : pour Gaël ROUSSEL.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour Gaël.

Monsieur ROUSSEL : pour Gaël.

Monsieur SAUVAN : pour Gaël.

Madame WILLEMIN : abstention.

Monsieur BECT : Monsieur ROUSSEL, félicitations vous êtes élu secrétaire adjoint du CSE.

Désignation du Président de la commission sociale et culturelle.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : est-ce qu'il y a des candidats ?

Monsieur DANJEAN : non.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour la CGT nous présentons Vincent MORGAN DE RIVERY. Il faut savoir qu'historiquement c'est le secrétaire du CSE qui est le président. On peut le faire différemment, mais historiquement c'est comme cela. Nomination du président de la commission des activités sociales et culturelles, candidat monsieur MORGAN DE RIVERY.

Monsieur BECT : on procède au vote.

Monsieur BOURDON : MORGAN DE RIVERY.

Monsieur DANJEAN : pour Vincent.

Madame FELTRIN-POUGET : Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur FRESNO : abstention.

Monsieur GONZALEZ : Vincent.

Madame GOURC : abstention.

Monsieur IGLESIAS : pour Vincent.

Monsieur MAZZINI : pour Vincent.

Monsieur BOUCHAMA : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur ROUSSEL : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Monsieur SAUVAN : pour Vincent MORGAN DE RIVERY.

Madame WILLEMIN : abstention.

Monsieur BECT : Monsieur MORGAN DE RIVERY vous êtes désigné président de la C A S.

Je vous propose de passer au point suivant approbation du PV du CSE ordinaire du 27/05/2021.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Juste avant de passer au PV, on voudrait dire quelques mots concernant Fabrice PEREA. Aujourd'hui, c'est une période particulière parce que Fabrice a été secrétaire du CE puis du CSE pendant plus de 10 ans. On voudrait le remercier pour le travail effectué, toujours dans l'intérêt des salariés de l'usine. On voudrait louer sa bonne gestion financière des comptes du CSE. On notera particulièrement le passage de Comurhex vers AREVA NC puis ORANO cycle et aujourd'hui ORANO Chimie Enrichissement Malvési même si les négociations ne se sont pas déroulées au sein du Comité. Il a été le dernier à signer son contrat pour le passage vers AREVA NC. Il a été un vrai capitaine et il laisse aujourd'hui une maison en bon état, donc on le remercie pour ça. On lui souhaite bon vent. Il a souhaité démissionner comme vous le savez de ses fonctions de secrétaire engageant une démarche de rupture conventionnelle. Il démissionne de son poste de secrétaire de CSE afin d'éviter tout conflit d'intérêt. On le remercie.

Monsieur BECT : Merci Vincent.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Dans l'organisation si vous voulez, sur la signature des comptes, il n'y avait que Fabrice qui avait la signature des comptes de commission sociale et culturelle, sur les autres comptes il faut une double signature, nous on pense que ce serait bien d'instaurer une double signature. Aujourd'hui, il n'y a pas de président adjoint de la commission, après on peut reporter le point au prochain CSE si vous voulez, puisque ce point n'était pas inscrit. Dans le fonctionnement est-ce que c'est forcément au président d'aller déposer les chèques à la banque régulièrement, est-ce qu'on ne peut pas désigner un président adjoint avec justement cette double signature sur les comptes. Soit on vote maintenant pour le président adjoint de la commission ou au prochain CSE.

Monsieur BECT : moi je vous propose de reporter au CSE de septembre, si vous voulez.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : d'accord. Tout le monde est d'accord ?

Oui à la majorité des présents.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : approbation du PV du CSE ordinaire du 27/05/2021. Est-ce que vous avez des remarques ?

Madame GOURC : les commentaires envoyés à Fabrice, ça a été pris en compte ou pas ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : si tu nous donnes la ligne on peut compléter et sous réserve d'acceptation. Anne-Laure, tu peux nous donner la modification stp ? Ce que je vous propose c'est qu'à la pause, on regarde si cela a été pris en compte et on reviendra sur le point 2.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on peut passer au point 3.

Monsieur BECT : ça marche.

Point 3 : informations du président.

Vous avez bien à l'écran en visibilité à distance ?

Madame LAULHE : oui.

Monsieur BECT : ok.

En matière de sûreté-sécurité on a eu au cours du mois de juillet 2 accidents avec arrêt et 4 soins. Les accidents avec arrêt concernent les entreprises extérieures. Le premier c'est une douleur au dos lors d'une séance d'habillage déshabillage au vestiaire, le deuxième c'est un accident qui a eu lieu sur un chantier, une tuyauterie du TDG qui a conduit à une émission de fumée NOx, avec une incommodation importante du salarié de la société TMIS, ce qui a conduit à une évacuation à l'hôpital. Ce deuxième accident a fait l'objet d'un arbre des causes le 23 juillet et d'un second arbre des causes mardi dernier, puisque TMIS intervenait en sous-traitance d'ENGIE. Notamment ce qui a été identifié c'est que l'entreprise est intervenue sur une zone que celle qui est identifiée dans les conditions de travail, on vous présentera l'arbre des causes en CSSCT, quand il aura été mis à jour avec l'ensemble du plan d'action associé. Je considère cet accident grave sur lequel il faut voir beaucoup plus loin, il faut qu'on arrive à se prémunir de ce type de situation, notamment il faut qu'on réfléchisse comment c'est possible qu'un sous-traitant travaille sur une autre zone de travail que celle qui est décrite dans l'AT.

Monsieur ROUSSEL : sachant que l'on parle d'un sous-traitant d'un sous-traitant. C'est une cascade.

Monsieur BECT : tout à fait. Cela pose plusieurs questions, la question de la délivrance des AT aux sous-traitants d'ORANO, puisque l'AT n'a pas été retiré par l'entreprise intervenante. Cela pose la question, malgré les visites préalables à la fois dans le cadre des PDP, à la fois la visite du chantier. Cela pose la question comment on peut se tromper de zone d'intervention ? Et puis il faudra sans doute qu'on travaille aussi dans l'analyse des risques même si là en l'occurrence sur la soupape, qui a été démonté d'opérations précédentes, n'avaient pas constaté la présence d'égouttures, il y a sans doute un axe de travail aussi sur la gestion des égouttures. En fait ce qui s'est passé, c'est l'utilisation d'un cylindre métallique pour récupérer les égouttures qui étaient de l'acide nitrique sans doute et puis les fumées rousses qui ont été dégagées, on peut penser à de l'acide nitrique. Il y a sans doute aussi à formaliser une procédure d'émission des émulsions pour éviter ce dégagement nocif. Voilà quelques actions qu'on a d'ores et déjà lancées de notre côté et il y a aussi des actions côté entreprise, qualification des intervenants, attitude plutôt bonne dès le constat des égouttures le chantier a cessé. Par contre, après, il a repris dans de bonnes conditions.

Monsieur MAZZINI : pour le CHSCT le point le plus important déjà, on ne pourra, malgré ce que vous dites, jamais s'affranchir des égouttures dans une tuyauterie, on le sait par REX, on pourra mettre tous les verrous qu'on veut, par contre ce qui nous importe c'est de savoir comment on peut éviter le risque de la cartouche qui chauffe, c'est quand même ça qui s'est passé l'absorption de NOx, la cartouche s'est mise à chauffer, normalement c'est une cartouche de fuite. A quel moment on décide qu'on fait une fuite ? A quel moment on décide de sortir ? C'est quoi les signaux qui vont nous dire « attention la cartouche va chauffer » « attention on est en train de saturer la cartouche » parce que seau ou pas seau le soir quand ils y sont retournés sur le chantier, il y a eu des problèmes sur les cartouches qui ont chauffé. Il y a 2 salariés dont la cartouche a chauffé le soir, il y avait Marie-Pierre et une autre personne, il n'y avait plus d'histoire de seau, c'était juste la présence de NOx apparemment, et comment savoir à quel moment on se dit qu'on quitte le chantier parce que la cartouche va être saturée ? Parce qu'on ne pourra pas s'affranchir des égouttures et on a des masques de fuites, ce ne

sont pas des masques de travail. A quel moment on se dit « ça y est on atteint le point de rupture, il faut évacuer le chantier » sur NOx

Monsieur BECT : pourquoi sur les masques de fuite ?

Monsieur MAZZINI : parce que ces cartouches en présence de NOx, elles se saturent très très vite, et dès qu'elles sont saturées, il y a une réaction exothermique dans la cartouche, la cartouche se détruit et les salariés respirent du

Monsieur BECT : ce que je veux dire, je comprends très bien effectivement les raisons dans le fait de l'utilisation de ces cartouches, en tout cas de formaliser les conditions d'utilisation de ces cartouches pour autant je pense que c'est important, ce sont des cartouches de travail dans certaines conditions, c'est des cartouches qui prennent stature pour savoir quand évacuer le chantier. On n'est pas dans la situation du masque de fuite tel qu'on peut avoir sur le site ORANO ou le masque n'est mis que pour fuir, le masque peut être mis pour faire face à quelques fumerolles là en l'occurrence je pense que la CSSCT Monsieur MAZZINI vous avez participé à l'arbre des causes, vous avez pu voir la vidéo, la quantité de NOx générée était relativement importante.

Monsieur MAZZINI : mais le soir on a eu le même problème.

Monsieur BECT : le soir on a un sujet, il faut essayer de comprendre. Un intervenant d'ENGIE qui est intervenu avec le chef de poste. Le chef de poste avait un détecteur NOx qui n'avait rien relevé, il n'y avait pas de NOx sur le chantier, or il y a eu un salarié qui a été incommodé.

Monsieur MAZZINI : oui il y a la réaction de la cartouche.

Monsieur BECT : avec on ne sait pas quoi, le détecteur NOx n'a rien capté du tout.

Monsieur MAZZINI : on a fait un arbre des causes alors. L'inspecteur du travail qui était à l'arbre des causes a fait la différence entre la cartouche de travail et la cartouche de fuite, apparemment c'est la discussion que l'on a depuis le début avec ces cartouches-là, pour nous ce ne sont pas des cartouches de travail. Il faudrait relier les deux.

Monsieur BECT : ok, je note la question.

Monsieur IGLESIAS : d'ailleurs on a interdiction de travailler en Disso dès qu'il y a du NOx dans la salle, c'est pour ça qu'il y a des ARI dans le couloir.

Monsieur MAZZINI : là on a un sujet

Monsieur BECT : je note et j'en parlerais à Jean-Michel FULCONIS.

Monsieur DANJEAN : de mémoire les cartouches à partir d'une quantité de concentration, on a une saturation à partir de 15 à 30 mn, et vu la quantité dégagée elle peut claquer automatiquement, selon les codes du constructeur.

Monsieur BECT : vu la quantité de NOx qui a été générée, on aurait dû arrêter le chantier.

Monsieur MAZZINI : il n'y a pas eu de signal réel d'alarme, c'est visuel, c'est le ressenti des gens et se baser évacuation.

Monsieur BECT : je ne parle pas de travailler au ressenti monsieur MAZZINI, c'est pour ça que j'ai dit, moi ce qui m'interpelle dans l'évènement qui s'est produit le 14/07 ou le 19/07, je ne sais plus

Monsieur GONZALEZ : il y avait quelque chose qui les empêchait de travailler sous ARI ?

Monsieur BECT : non, à partir du moment où il prend un AT pour aller faire autre chose, s'ils interviennent à un endroit où il y a des égouttures alors que les fois précédentes quand on a changé la soupape il n'y avait pas d'égouttures on a une situation anormale, en tout cas qui n'est pas identifiée, quand les gens constatent la présence d'égouttures on est dans une situation anormale, en tout cas que l'on ne peut pas identifier. Quand ils ont le contact avec les égouttures ils ont l'attitude interrogative de stopper le chantier, ils ont arrêté. Le problème c'est qu'ils sont retournés vers ENGIE pour leur signaler et faire constater, il n'y a pas eu rebouclage qui aurait permis de mettre à jour l'analyse de risque. ENGIE leur a donné des seaux métalliques pour récupérer les égouttures, il y a eu la réaction et là on n'a pas arrêté le chantier, la quantité de NOx je pense était bien supérieure à la saturation des cartouches, si vous voulez c'est là que je ne comprends pas.

Monsieur MAZZINI : il y a une méconnaissance du risque quand même.

Monsieur BECT : l'équipe a une attitude interrogative au constat des égouttures, par contre, quand elles génèrent autant de fumée c'est

Monsieur IGLESIAS : à aucun moment on interpelle l'exploitant en fait.

Monsieur BECT : quand on constate que pour stopper un tel chantier parce que l'analyse des risques ne prévoit pas la présence de ces égouttures, donc il y a une situation imprévue comme le disait monsieur MAZZINI, les égouttures, des fois, cela va arriver, il n'y a pas de rebouclage avec le superviseur, avec le RI ou le BTC, donc côté ORANO, on est totalement à la merci de ce qu'ils sont en train de faire, donc en fait, il faut qu'on arrive à l'éclaircir, c'est-à-dire que lorsqu'on a un stop chantier on valide les conditions de la reprise, à minima il y a peut-être un bout d'analyse à mettre à jour, définir les conditions, en disant voilà dans ces conditions vous ne reprenez pas ou vous reprenez avec telles ou telles situations. Mais pour ça cela veut dire que nos sous-traitants on leur explique déjà comment on fonctionne et qu'ils ne décident pas d'eux-mêmes de poursuivre le chantier.

Monsieur ROUSSEL : pour appuyer sur ce que vous dites, nous au BTC il nous arrive très fréquemment avec les salariés d'ENGIE de revoir une FAP, une fois à l'ouverture du chantier parce qu'on s'aperçoit de certaines choses. On a la capacité nous au BTC pour le faire, ENGIE non. Ils sont plus fragiles ils ont moins de connaissances, donc la cascade de la sous-traitance fait en sorte qu'on arrive à ce genre de chose.

Monsieur MAZZINI : et une méconnaissance du risque.

Monsieur ROUSSEL : et surtout une autonomie totale.

Monsieur MAZZINI : c'est grave sur une usine SEVESO 2 d'avoir une méconnaissance des risques comme ça, et une fois sur deux sur des accidents chimiques c'est une méconnaissance du risque.

Monsieur BECT : ce n'est pas normal.

Monsieur MAZZINI : c'est comme le gars qui se remet le casque sur la tête avec la potasse dessus, c'est une méconnaissance du risque. On est responsable de ça, de laisser rentrer des gens dans l'usine et de ne pas bien les former aux risques.

Monsieur BECT : ne vous inquiétez pas, je suis parfaitement conscient de mes responsabilités... Et aujourd'hui, il faut qu'on formalise effectivement, il faut qu'on lève ce stop chantier par un acte qui reste à définir.

Monsieur SEVENIER : si je peux me permettre pour apporter des éléments de réponse sur le sujet, il n'existe pas 2 types de cartouches, cartouches de fuite ou de travail, il n'existe qu'un seul type de cartouche, elles sont faites pour travailler dans des limites de temps et de concentration, c'est-à-dire

quand on passe soit le temps soit la concentration limite, on ne travaille pas sous cartouche. On peut travailler sous cartouche si la saturation

Monsieur MAZZINI : alors pourquoi ils n'ont pas été alerté par la concentration sur le chantier ?

Monsieur SEVENIER : à mon avis la vidéo le démontre, on est largement au-dessus des concentrations.

Monsieur MAZZINI : c'est comme un flic au bord de la route qui dit « tu roules trop vite » s'il n'a pas l'appareil c'est délicat.

Monsieur BECT : ce qu'on est en train de dire, oui peut-être qu'on aurait dû mettre une détection NOx sur le chantier et de dire comme sur une balise, de dire au-delà d'un seuil : repli. Encore une fois, par contre pour le faire, un il faut l'écrire dans une procédure qu'on n'est pas à chaque fois à se poser la question et deux il faut qu'on s'organise et vraiment moi ce qui m'interroge c'est le fait qu'on arrive à un chantier qui reprenne sans que ni le BTC, ni le RI, ni le référent technique de la zone concernée, ni le superviseur, ni le superviseur de la maintenance ne soient au courant de la situation.

Monsieur GRANIER : c'est dangereux à plusieurs niveaux de sous-traitance.

Monsieur IGLESIAS : cela fait plusieurs années que l'on signale que c'est anormal que comme vous venez de dire, que le référent et chef de poste ne soient pas au courant de ce qui se passe dans l'atelier.

Monsieur BECT : on a à travailler là-dessus, et ça fait partie indépendamment des axes de travail qui sont chez l'entreprise concernée, nous on a des axes de travail à durcir, pour éviter que cela se reproduise, et notamment bien signifier que dans le cas d'écart avec la FAP là l'entreprise n'a pas l'autonomie pour reprendre le chantier seule, il faut un minima qu'on mette point d'arrêt et qu'on checke le point d'arrêt. Après il faut voir qui ? Est-ce que c'est le BTC ? Est-ce que c'est le référent ? Est-ce que c'est le RI, le superviseur ? Je ne sais pas, il faut qu'on réfléchisse à ça avant la reprise.

Monsieur ROUSSEL : à minima c'est le signataire de l'AT. C'est la base.

Monsieur BECT : peut-être. Rachel a parlé du sujet avec le BTC, la phase du BTC, la maintenance et le RI.

Monsieur MAZZINI : pour en revenir aux cartouches monsieur SEVENIER, le soir, la cartouche sature, il n'y a pas d'apparitions de fumerolles donc il est ou le ressenti des opérateurs ? Donc il y a une personne qui avait l'habitude et il est parti, l'autre c'est différent il a été drôlement incommodé et il n'a pas eu d'alerte, à un moment donné il va falloir s'en occuper de ce sujet-là.

Monsieur SEVENIER : la cartouche NOx, quelle que soit la concentration, elle chauffe, ce n'est pas un signe de saturation.

Monsieur MAZZINI : d'accord. C'est dangereux.

Monsieur SEVENIER : alors c'est dangereux, il faut connaître cette conséquence, elle est notée dans les consignes. Elle doit être communiquée, il y a peut-être une méconnaissance, mais fatalement, obligatoirement même à petite concentration, si présence de NOx la cartouche chauffera.

Monsieur MAZZINI : ça chauffe et ça libère des poussières.

Monsieur SEVENIER : non, ça ne libère pas de poussière, c'est le réactif qui est fait pour neutraliser les NOx qui crée une réaction exothermique mais qui protège, cela ne veut pas dire qu'il y a saturation.

Monsieur IGLESIAS : après c'est peut-être un défaut de langage dans l'usine, on dit que l'on s'en sert comme une cartouche de fuite, mais en tout état de cause cela fait 2 ans qu'on a interdiction de travailler dès qu'il des NOx avec cette cartouche sur le site.

Monsieur MAZZINI : ah

Monsieur IGLESIAS : en Disso, on a interdiction de rentrer dans la salle quand il y a des NOx. C'est pour ça qu'ils ont mis des ARI dans le couloir.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : d'ailleurs ce n'est pas un masque de travail, c'est un masque de fuite.

Monsieur IGLESIAS : c'est pour ça que je vous dis, d'où l'erreur de langage, parce que le masque de fuite ce n'est pas approprié.

Monsieur SEVENIER : on a une limite de concentration à la Disso d'utilisation des cartouches, et comme souvent quand on a un flux de NOx à la Disso on dépasse les concentrations.

Monsieur IGLESIAS : du coup quand on a des NOx, on ne rentre pas avec le masque, on met l'ARI et on va arrêter l'atelier

Monsieur SEVENIER : ça va très vite, on dépasse facilement les limites de la concentration.

Monsieur IGLESIAS : d'accord.

Monsieur BECT : ok. C'est noté monsieur MAZZINI vos remarques on les prend en compte.

Côté sûreté : il n'y a pas eu d'élément à déclarer à la DREAL et à l'autorité nucléaire. L'évènement au mois de juillet dont un départ de feu à l'atelier vidange, une fuite lors de la dépose d'un dépolymériseur d'où une contamination surfacique.

Côté réunion : on a une inspection, l'inventaire annuel qui s'est déroulé début août et qui s'est très bien passé. On est toujours en mode progrès, on fait confiance à EURATOM sur notamment le renouvellement de notre autorisation à détenir des matières nucléaires. On a eu une réunion avec l'autorité de sûreté nucléaire sur le transport des concentrés, puisqu'en fait l'ASN nous avez écrit sur l'ouverture des TC du problème qu'on avait eu lors des déchargements constatant des ruptures de confinement, la réunion s'est bien passée. EDF est venue faire une inspection au mois de juillet sur les fûts en provenance du Niger et va revenir au mois de septembre sur les fûts en provenance du Kazakhstan. A venir, un audit des douanes fin septembre et puis l'inspection de la DREAL sur le plan d'intervention début octobre.

En termes de production : à fin juillet on a terminé avec une production à 5586t pour un objectif à 6375, ce qui fait pratiquement 780t de retard, qui s'est accru la semaine dernière par rapport à un retard au démarrage. Donc il faut compter qu'on a 200t de retard supplémentaire à mettre.

Philippe COSTE : Philippe COSTE avait avancé son arrêt. On a vu qu'il y a quelques pépins au redémarrage. Ils ont fait une semaine encore plutôt bonne semaine 34, en retrait en termes de production, notamment parce qu'ils ont bouché pour un week-end l'ensemble des installations. Les équipes Procédés travaillant sur P. COSTE on fait le constat d'avoir un UF₄ plus collant, qui n'est pas lié à la présence d'humidité dans l'UF₄ puisque cela a été dédouané, mais qui pourrait être lié à la granulométrie de l'UF₄, en fait dans leur système de dépotage et leur système de transport pneumatique, on suppose que la granulométrie intervient dans ces bouchages. Donc ce sont des échanges en cours entre les équipes Procédés de Pierrelatte et les équipes Procédés de Malvésí, pour comprendre effectivement s'il y a un lien de fait, sachant que la granulométrie est variable. Bizarrement ce n'est pas le filtre qui bouche mais ce sont plutôt les grosses particules d'après ce que j'ai compris, donc là on est sur un sujet d'experts en cours d'échange.

Donc à date, fin juillet semaine 33, il y avait 243t d'avance là on est à un peu moins de 200t d'avance sur un budget qui eux est à 9000t, on voit qu'ils ont pas mal consommé leur avance lors du redémarrage puisqu'ils ont se sont arrêtés de mémoire à quasi 400t ou 500t d'avance.

Côté Services Industriels : on a 31000t sur le parc, on a mis à jour la RCMU qui est la prévision de réception de concentré.

Côté Station d'Echantillonnage : on a un retard assez conséquent sur les travaux de la Station d'Echantillonnage puisqu'aujourd'hui la reprise de l'activité sur la Station devrait se dérouler en semaine 37, soit courant septembre alors qu'initialement on aurait dû reprendre début septembre.

Côté Campagne : on s'était arrêté un peu plus tôt que prévu pour pouvoir faire les travaux liés en fait à l'installation de la DéNOx sur l'atelier Récupération, comme ces travaux ont été réalisés, les TVN ont pour nous mises en service en by-passant la DéNOx notamment parce qu'il reste un certain nombre de réserves allouées aux Projets, une fois que ces réserves seront levées, on mettra en route la partie DéNOx.

Côté Lagunes : on est toujours en surveillance sur B5, puisqu'au mois de juillet on a rempli B5 suite à l'évènement qui datait du mois de novembre de l'année dernière, de mémoire, où on avait constaté des infiltrations entre l'inter digue B5 et B6. On avait fait un certain nombre de travaux de rehausse pour remettre un tirant d'eau supérieur pour permettre de draguer B5, et lors de la remise en eau de B5 on a constaté à nouveau des infiltrations. Donc aujourd'hui, on est en discussion avec les experts. Il est fort probable qu'on ne puisse pas vidanger B5 avec la drague. Ça, ce sont les experts qui vont nous le dire on ne prendra pas le risque de remettre en eau B5 s'il y a un risque et côté projet on étudie de nouvelles alternatives sur cette partie-là. B6 la vidange se poursuit avec la drague.

Côté Maintenance : je vais vous présenter l'équipe sur un slide sur un bilan sommaire du REX puisque le REX sera réalisé fin septembre, donc là on a uniquement les premiers éléments. On avait identifié à mi-juin 1000 avis qui avaient été retenus. Au cours de l'arrêt, on a eu une phase qui a conduit à rajouter des avis supplémentaires. Une centaine d'avis rajoutés à fin juillet, et puis ceux au moment du redémarrage. On a eu un peu plus d'une centaine d'avis qui ont été rajoutés au moment de l'arrêt, notamment des fuites qui ont pu apparaître sur des équipements sur lesquels on n'était pas intervenu. Quand on démarre on s'aperçoit qu'il y a un problème ce qui fait des avis supplémentaires. On a quasi réalisé l'ensemble des avis, puisqu'il y a en fait à peu près 90 avis qui n'ont pas pu être réalisés sur un total de presque 1300. En termes d'arrêt, on a une semaine de retard, il faudra qu'on s'interroge sur le déroulement de ces arrêts y compris sur le retravaillage. En termes de coût d'arrêt, la vision à date du coût d'arrêt est nettement supérieur au budget puisqu'on a 2M8, ce qui interroge sur le coût standard d'un arrêt technique sur Malvésí. De mémoire, il me semble que c'était de l'ordre de 2,9M€ l'année dernière, lié aux coûts de l'intervention de l'arrêt qui s'est étalé sur plus de temps. Clairement on est presque 2M€ supérieur au budget, je vous dis que ça interroge. Cela interroge parce que les coûts d'arrêt de Malvésí sont à 3M€ il faut déjà qu'on se dise si c'est une situation normale, sur le haut de la volumétrie d'arrêt on n'a que 33% de correctif en terme de volume d'heures ce qui veut dire que le gros de l'arrêt c'est du préventif et du réglementaire, ce n'est même pas lié au fait qu'on ait un volume très important de pannes à rattraper, 1 : on a choisi de remettre du préventif, 2 : il y a sans doute au niveau volumétrie réglementaire avec le redémarrage de CX2, qui est supérieur à ce que vous pouvez avoir sur CX1, c'est-à-dire le champ des contraintes réglementaires s'est durci peut-être moins que sur l'INB mais il s'est durci aussi sur Malvésí, donc il y a des contrôles à faire. Cette année si vous voulez il y a un certain nombre de contrôles quinquennaux qui n'avaient pas été anticipés au budget c'est-à-dire qu'au niveau réglementaire la DREAL nous demande de faire des PM21, c'est-à-dire des plans de contrôle des cuves et autres équipements, il y en a une partie qui est tombée cette année, ça il faut qu'on arrive à l'identifier, il y a des contrôles à 5 ans, à 10 ans et puis à 3 ans. Ça on est capable de l'identifier c'est dans le plan de Maintenance. Il y a des années on sait que cela va être

un peu plus conséquent que d'autres, après d'une manière générale le coût de la maintenance, on a entamé 2 axes de réflexions. 1 sur les pièces de rechange notamment parce qu'on a un écart volumétrique des pièces de rechange qu'on ne s'explique pas complètement, pour lequel il faut qu'on vérifie, que je veux qu'on vérifie avec l'équipe des finances, c'est que lors de la dépréciation d'actifs on n'ait pas déprécié le stock de pièces de rechange fourni par le projet qui a répondu une sortie de stock à valeur nulle, en fait en 2015-2016 une sortie de stock de PDR avec les fossés, on sortait la pièce physiquement étant donné qu'elle avait une valeur financière nulle, en fait on la comptabilisait pas dans les comptes. Donc ça c'est le travail qu'on doit regarder pour savoir si 2015-2016, qui sont les dernières années, je crois 2016 c'est 9000T et 2015 c'était plus de 10000T, je ne sais plus exactement pour être sûr qu'en fait on n'était pas faussé par un jeu d'écriture qui nous a induit en erreur sur la vérité des comptes, de ce qu'on est en droit d'attendre. Donc ça c'est le premier point, le deuxième point c'est le coût complet de la Maintenance. Il faut qu'on regarde et qu'on comprenne, notamment aujourd'hui on a une longueur pour traiter un avis qui est en forte augmentation et à part l'évolution du mode d'intervention notamment je pense au niveau de la radioprotection et est-ce que les conditions de travail qui ont évolués ou pas, pour comprendre ce produit.

Monsieur GRANIER : vous avez dit qu'on avait passé de 2M€ le budget de l'arrêt, je veux dire c'est incroyable ! au mois de juin on ne savait pas qu'on allait dépasser de 2M€ ?

Monsieur BECT : Si si au mois de juin on savait.

Monsieur GRANIER : ah d'accord.

Monsieur BECT : je vous dis par rapport au budget qui a été fait en septembre l'année dernière.

Monsieur GRANIER : c'est quand même gênant, ça fait quand même les 2/3, 2/3 de plus ! Je suis surpris.

Monsieur BECT : je suis d'accord

Monsieur MORGAN DE RIVERY : en septembre l'année dernière le budget a été construit, ce qu'il faut savoir c'est qu'on sortait

Monsieur BECT : d'un arrêt conséquent

Monsieur MORGAN DE RIVERY : d'un arrêt conséquent qui a coûté une blinde

Monsieur BECT : plus de 3Md'€

Monsieur MORGAN DE RIVERY : voilà. Il y a eu des mouvements réels sociaux et que je pense que l'information a été remonté pas que par la CGT par les autres organisations syndicales, il y avait un sacré souci de Maintenance sur ce site et que les coûts, jusqu'à preuve du contraire on nous a toujours dit, la sous-traitance égal moins cher, et à la fin on nous a dit ce n'est pas moins cher c'est qu'ils sont meilleurs que nous, c'est des experts ils sont capables de mobiliser beaucoup de monde de suite parce que c'est un grand groupe. On nous a présenté des suivis, des indicateurs en nous disant qu'ils étaient bons en plomberie, en tuyauterie, formés en radioprotection, formés dans tous les sens, et on se rend compte qu'en fait on persiste, on persiste mais la finalité reste la même, ça coûte très cher et c'est inefficace.

Monsieur GONZALEZ : ils se permettent de sous-traiter.

Monsieur MINAUD : C'est la sous-traitance de la sous-traitance.

Monsieur ROUSSEL : vous donnez le camion, les clés du camion, faut pas s'étonner que quelque part on en subisse les conséquences.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : franchement on n'a jamais vu autant d'intervenants sur le site pour la maintenance, pour Engie, je pense qu'il y a des moyens aussi qui ont été rajouté dernièrement sur les équipes ORANO, ORANO Cycle. Le peu de moyens qui ont été rajouté, des effectifs, mais aujourd'hui il y a carrément 2 organisations parallèles, le nombre de sous-traitants Engie c'est énorme, et là on ne parle que de l'arrêt.

Monsieur BECT : là on ne parle que de l'arrêt, on a effectivement pas loin d'une centaine de personnes d'Engie qui sont intervenues lors de l'arrêt.

Monsieur GONZALEZ : il nous faudrait des professionnels. Quand vous voyez la lyre acide, combien de fois ils ont repris les soudures ? Je crois qu'ils ont repris les soudures 3 fois. Moi je n'y connais rien en soudure, mais cela me semble exceptionnel.

Monsieur BECT : cet été ?

Monsieur GONZALEZ : oui, à la rentrée on a voulu démarrer l'acide ça fuit, ils reprennent les soudures, on recommence, ça refuit on re arrête ils reprennent les soudures.

Monsieur BECT : pour le coup la lyre acide pour moi ce n'était pas Engie qui intervenait, c'étaient les travaux neufs.

Monsieur ROUSSEL : effectivement c'était CIMAT qui intervenait.

Monsieur BECT : je ne veux pas dire qu'ENGIE sont parfaits, loin de là. Mais du coup ce n'était pas la maintenance mais des travaux.

Monsieur FRESNO : un autre exemple sur la tuyauterie qu'on a démonté, je ne sais pas ce qui s'est passé, cela n'a pas été remonté, ils ont mis des tapes pleines

Monsieur BECT : il ne faut pas dire ça. Ça été vu on a fait une réunion, j'ai vu le Chef de Poste jusqu'à 22h30 avec un salarié d'Engie, on a fait le choix de mettre une tape sur la tuyauterie qui partait à l'ancienne Disso. Je ne sais pas si vous avez vu les photos.

Monsieur IGLESIAS : en fait le Chef de poste a pris la décision avec vous, parce que des 2 côtés en fait tu avais l'arrivée qui remontait, d'un côté c'était le dôme d'une cuve et de l'autre côté, c'était l'ancienne Disso qui qui était ouvert en bas. C'est pour ça que la décision a été prise.

Monsieur BECT : en termes de mécanique le système était hyper contraint, c'est un truc de malade, les briques ne sont même pas parallèles entre elles.

Monsieur IGLESIAS : déjà le premier soir quelqu'un a donné l'idée d'enlever une vanne, on a dit si vous enlevez une vanne on redémarre dans une semaine, le temps de remettre l'autre et de recentrer. Quand les mécanos l'ont fait le soir même on a dit il faut arrêter ce n'est pas possible, il y a trop de contraintes sur la tuyauterie c'est un truc de fou.

Monsieur FRESNO : on l'a démonté, on a enlevé les colliers pour enlever toute la contrainte. On a pu l'enlever facilement. J'y étais.

Monsieur BECT : ce sujet pour moi c'est un problème de conception avant l'intervention, c'est à dire quand vous voyez la lyre qui descend, le T, ça repart sur la 2209, la 2210 par la 2209 mais la 2210 et l'ancienne Disso.

Monsieur IGLESIAS : ce n'était ni fait, ni à faire.

Monsieur BECT : franchement en termes d'ISO pour refaire un ISO propre, là en plus sur de la mécanique mais de la débrouille pour étancher ça, c'est une autre équipe qui a fini le chantier, là je



dirais les intervenants d'ENGIE, on ne va pas leur demander de rattraper les problèmes de conception qui font que quand on démonte on n'arrive pas à remonter.

Monsieur IGLESIAS : là à la remonte pour le coup on fait le maximum, mais si on en fait trop

Monsieur BECT : par contre il y a des sujets de retravaillage on ne va pas se mentir, sur les Isoflashes, sur les Fours, sur les vannes de défournement. Ce qui n'est pas normal qu'on retourne sur les vannes de défournement alors qu'on a fait un NEP sur les fours, ce n'est pas normal qu'on retourne sur les rotamètres sur les alvéolaires, ce n'est pas normal qu'il y ait des traceurs qui ne marchent pas au démarrage, oui il y a beaucoup de choses ce n'est pas normal comme vous le disiez. Et c'est normal de brancher un débitmètre de gaz, les paramètres de l'isoflash qui ne soient pas vérifiés avant de démarrer. Cela interroge effectivement sur la préparation et la réception des travaux.

Monsieur IGLESIAS : vous savez ça c'est récurrent ces problèmes que vous avez cités c'est récurrent à chaque démarrage.

Monsieur BECT : je suis désolé, c'est le premier que je vis

Monsieur IGLESIAS : c'est pour ça, pour vous c'est nouveau nous c'est

Monsieur ROUSSEL : par contre ça a été particulièrement bas de gamme cette année.

Monsieur FRESNO : c'est vrai que cela a été compliqué.

Monsieur ROUSSEL : d'ailleurs il y a des reprises qui ont été faites par les postés sur des fins d'avis parce qu'ils étaient saturés, comme par exemple les dévésiculeurs qui ont été faits en poste, et à ce prix-là, on peut estimer qu'ils ne soient pas saturés quand même.

Monsieur BECT : je pense qu'il y a un REX à faire effectivement, je vais vous dire honnêtement, je suis patron d'usine, je suis parti en congés, tous les jours j'ai fait le point sur l'arrêt, tous les jours j'avais des indicateurs qui me disaient qu'on était valable sur le planning, quand je rentre de congés, je m'aperçois qu'on a une semaine de retard. Ça m'interroge.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : il y a de gros problèmes.

Monsieur GONZALEZ : autant à la réception des chantiers il faudrait des informations.

Monsieur ROUSSEL : qui c'est qui retient dans ces cas-là les informations ?

Monsieur BECT : là il y a un travail à faire, si on met des indicateurs pour se faire plaisir et qu'on veut cacher, enfin pour ne pas mettre en visibilité le problème, moi franchement je pars en vacances, je n'ouvre pas, je débranche mon téléphone, je débranche mon PC et puis on verra quand je reviens. Si j'ai choisi de faire le point, de suivre etc. Et de vérifier que tout va bien et faire en sorte que si même à distance des fois on peut débloquent une situation ou autre, j'ai envie d'avoir la vérité des prix, parce que si on masque la vérité des prix, le management ne peut prendre que les mauvaises décisions. Donc ça ce sera à moi de faire le travail. Il y a un retour d'expérience qui doit être fait sur la

Monsieur GONZALEZ : sur EDF ils ont insisté sur la notation des travaux, et ça marche sûrement mieux que nous. Ils ont des notes, les intervenants s'ils veulent du triple A il faut qu'ils remplissent les conditions de délai, de sécurité, de propreté. Chez nous il n'y a rien.

Monsieur BECT : si si on a un système de compte-rendu

Monsieur GONZALEZ : ils s'en vont-ils laissent les sacs poubelles.

Monsieur BECT : donc on a des thèmes de REX à faire, il faut qu'on travaille sur la préparation des chantiers et l'approvisionnement de PDR ce n'est pas normal qu'on soit en stress sur l'approvisionnement des PDR au mois d'août. Si on prépare une REX suffisamment tôt cela veut dire que fin juin les PDR sont sur site et qu'on sait qu'on a vérifié et on n'a pas de problème comme sur la chaîne hélicoïdale, et là c'est pareil et pas forcément que chez ENGIE. Il y a un sujet sur les conditions d'arrêt et la mise à disposition des installations. On s'est fait prendre sur des relargages d'HF sur les fours qui a entraîné

Monsieur MORGAN DE RIVERY : sur le 80 ?

Monsieur BECT : pourquoi vous pensez sur ce

Monsieur MORGAN DE RIVERY : non

Monsieur BECT : non, sur la mise à disposition des fours il y a eu un peu de relargage HF, ça s'est passé au mois de juillet ce qui a entraîné un peu de retard au démarrage du chantier de la Fluo, il faut qu'on fasse correctement tout ça. Il y a tout ce qui est ressources support, je pense notamment à l'assainissement, le BTC, il faut qu'on s'interroge plus sur la partie, est-ce qu'on laisse le BTC comme ça ? ça a été dur pour les équipes du BTC il faut sans doute qu'on le renforce.

Monsieur ROUSSEL : J'ai eu des retours de mes collègues de travail, parce qu'en fait on s'est séparé en 2. Quand je suis revenu il y avait plein de trucs à faire, j'ai eu le retour de mes collègues de travail qui ont chargé pour minimiser le mot. Ils ont vraiment chargé parce que ça a été très compliqué au départ pour la mise en place il y avait des noms de personnes qui devaient être en renfort qui ne sont pas venues, des nombres de renfort qui n'avaient aucune compétence donc qui n'apportaient pas de plus-value, il y avait beaucoup de choses on a mis des noms sur des listes pour faire semblant d'avoir une équipe, mais en réalité quand on a vu la réalité sur le terrain ce n'est pas du tout ce qui s'est passé et ils se sont retrouvés sursaturés.

Monsieur BECT : ça Rachel a pris l'action sur le BTC, pour le coup ce n'est pas elle qui a géré l'organisation des congés d'été des équipes postées avec les chefs de poste. Côté assainissement : côté ORANO DS il y a aussi des actions menées par rapport à la quantité de travail qu'ils ont à faire et les arbitrages, il y a des REX sur des coupures électriques, il y a des REX à faire sur les replis de chantiers. Ce n'est pas normal qu'on dise qu'un chantier est terminé et qu'il reste des sacs de déchets qui traînent sur le convoyeur de la Vidange. En même temps, ça ne marche pas.

Monsieur ROUSSEL : là, clairement ce qui s'est passé, c'est qu'à la fin on ouvrait des AT pour faire tous les replis de chantier d'un coup, c'est-à-dire que rien n'était replié...

Monsieur BECT : depuis que je suis rentré de congés, je fais le même nombre d'arrêt tous les jours, je me suis suffisamment mis en bleu pour aller voir dans les ateliers pour voir à quoi ça ressemblait. Je suis parfaitement conscient qu'il faut qu'on s'améliore sur ces sujets-là. Est-ce qu'un arrêt technique à Malvézi ça coûte 3Md'€ chaque année ? parce que ça cela un impact direct sur le coût de revient de l'UF4.

Monsieur SEVENIER : est-ce que justement l'écart qu'il y a entre les prévisions et les analysés c'est une vraie erreur de prévision ou c'est un stretch volontaire du budget ?

Monsieur BECT : tu me poses une question à laquelle je ne sais pas répondre, ce n'est pas moi qui ai fait le budget.

Monsieur IGLESIAS : déjà on peut dire que cela fait 2 ans qu'il n'y a pas de préventif sur l'usine.

Monsieur BECT : on en a remis là du préventif monsieur IGLESIAS.

Monsieur IGLESIAS : avant là cela fait 2-3 ans qu'il n'y a plus de préventif, donc ça, vous pouvez le greffer au budget permanent. Vous avez déjà une partie de la réponse, puis tout ce qui a été sous-estimé les 2-3 dernières années.

Monsieur BECT : je pense en tout cas, ce qui est sûr c'est un problème complicateur surtout quand on sort de de 3 ans d'activité partielle avec sans doute des choix de maintenance discutable, on va dire ça comme ça, normalement voilà quand on estime le budget d'une année sur l'autre, à partir de SAP, on ne peut pas juste sortir la liste de préventif qui va tomber l'année prochaine. Donc, on est capable d'avoir une volumétrie, après on peut se tromper.

Monsieur IGLESIAS : oui mais ça reste à la marge.

Monsieur BECT : bien sûr quand on fait un chantier comme le matelas dévésiculeurs des TVN, c'est un gros chantier qui n'était pas prévu, bon ben voilà il y a beaucoup d'erreurs sur un seul chantier, après je pense qu'il faut travailler de cette façon-là.

Monsieur ROUSSEL : après il y a eu globalement un très très gros problème de préparation. Je suis parti en congé à une semaine de l'arrêt, et d'habitude je m'occupe essentiellement de l'atelier Récup, je n'avais aucun avis qui avait été fait, je n'avais même pas la liste des travaux à 3 jours du début de l'arrêt. Donc c'est très compliqué pour nous d'arriver à anticiper et ça nous fait une perte de temps qui est énorme.

Monsieur BECT : je suis d'accord. Moi j'en ai parlé avec les équipes qui gréent les arrêts, les années précédentes, on avait un certain niveau de qualification qu'on a perdu, on s'interroge pourquoi on l'a perdu, qu'on redevienne exigeant sur ce niveau de qualification. Je suis désolé sur un planning chaque OT ou chaque avis doit avoir une ligne préparation, mise à disposition de consignation, intervention, repli, test et ça cela doit permettre d'éviter de courir dans tous les sens le jour où l'on rend les clés en disant il faut redémarrer, et c'est ce qui me fait dire aussi, c'est pour cela qu'on a fait ce choix-là, on va avoir quelqu'un qui va arriver courant septembre, qui sera là à temps plein sur le pilotage des arrêts, parce qu'un arrêt cela se prépare longtemps à l'avance et que l'on ne peut pas demander aux gens de faire quelque chose toute l'année et puis 2 mois avant l'arrêt de leur dire de piloter l'arrêt, cela ne marche pas, il faut quelqu'un qui ai le temps de faire tout ce travail de sape, de faire le point avec le RI, avec les superviseurs, « qu'est-ce qu'on met, ça c'est quoi faire » de suivre Engie parce que de toutes manières on aura toujours besoin de sous-traitants ça c'est sûr, il faut qu'on mette les moyens chez nous en terme de pilotage pour que le coût de l'arrêt soit optimisé.

Dans les points divers il y a des questions sur des travaux. J'ai pris l'initiative de faire un point global sur les travaux.

- Vestiaire central :

Fin des travaux des casiers le 3 septembre. L'emménagement des dernières personnes au vestiaire du labo, c'est la semaine prochaine. Il y aura des finitions jusqu'à fin septembre. On a avancé le remplacement des casiers civils, je vous rappelle que c'est payé négocié. On a commandé des casiers blancs parce qu'en urgence on ne pouvait nous livrer que ça. Et pour finaliser il reste un site sur l'étanchéité de la toiture avec quelques petits travaux à reprendre et on aura fini sur le vestiaire central.

- Vestiaire labo :

Le chiffrage est en cours, je crois que Thierry doit revoir Anne-Laure, Johanna et Vanessa LAUQUE qui ont fait un premier point.

- Bâtiment CIME :

On est en cours de chiffrage sur un agrandissement, notamment sur les dernières recrues. Il commence à saturer.

- Bâtiment CSE :

On est en phase de recherche amiante avant les travaux d'insonorisation et de mise en peinture. On est en chiffrage sur la mise en place d'un bâtiment qui regroupera les équipes projets, démantèlement, qu'on mettrait en lieu et place de l'Algéco. On avait parlé de le mettre sur le parking vers le vestiaire féminin. Puis finalement étant donné qu'il y a un problème de place sur l'Algéco démantèlement on le mettra en lieu et place de l'Algéco démantèlement actuel, entre le vestiaire central et le labo.

- Réfectoire 5X8 :

Le retrait du lino a été effectué. Le remplacement du carrelage n'a pas pu être effectué, il est replanifié à Noël.

- Salle de repos 5X8 :

Les fauteuils ont été commandés la semaine dernière.

- Réfectoire entreprises extérieures :

Ça, c'est terminé

Monsieur MORGAN DE RIVERY : par rapport à ces salles, on est d'accord que la salle de repos 5X8, elle est destinée exclusivement aux 5X8.

Monsieur BECT : ça, je vais demander à Rachel de le clarifier.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : là aujourd'hui les 5X8 n'y vont plus parce que cette salle c'est devenu un dépotoir. Vous nous dites que les fauteuils ont été commandés, c'est une bonne chose mais plus aucun posté ne veut y mettre les pieds. Le midi c'est la sieste.

Monsieur BECT : je vous avoue que je n'y suis pas passé le midi. J'y suis passé la semaine dernière.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est les pieds sur les fauteuils, on en parle parce qu'il y a un point sur les incivilités. C'est un manque total de respect, il y a derrière des salariés qui viennent s'asseoir sur ces fauteuils. C'est les règles de base de la vie en société

Monsieur SEVENIER : dans la liste des travaux, il est dommage de ne pas avoir le bâtiment SSR.

Monsieur BECT : ça c'est tabou pour l'instant, on est en train de consolider le budget pour l'année prochaine. Aujourd'hui toutes les rénovations ça coûtent de l'argent, on ne va pas pouvoir tout faire la même année. C'est comme à la maison, une année on fait la salle de bain, une année on fait la chambre. Et donc aujourd'hui on est en train de consolider l'ensemble des sujets qui sont remontés dans la préparation du budget. Le bâtiment SSR il y a une chose en termes d'arbitrage, ce qu'on met au budget l'année prochaine, c'est pour ça qu'on a aussi des coups de boosts. Pas qu'on ait des retards cette année car tout ce qui n'est pas fait cette année va impacter le budget de l'année prochaine, donc ça sera décalé.

Monsieur SEVENIER : il y avait des travaux en cours sur la toiture du bâtiment.

Monsieur BECT : ça sera fini en septembre. La reprise de la toiture du bâtiment SQR sera finie en septembre. Effectivement j'ai vu passé la ligne sur le bâtiment SRR, comme la remise en peinture du bâtiment technique l'autre jour, sur le budget de l'année prochaine.

Travaux Poste de Garde Principal sont terminés. Les travaux consistaient à réorganiser une partie vue supervision au niveau des agents de surveillance. On a vu le sujet des marches d'escaliers et des chutes de plain-pied, et puis la mise en place de rampe, un coup de peinture sur le faux plafond, les mesures prises pendant les travaux, donc on avait déporté l'ensemble de la surveillance au poste nord, on l'a remis en service au poste de garde CX2, on a fait les travaux sur la route entre le poste de garde nord et la base vie, en terme de retour d'expérience on va regarder de rajouter une badgeuse supplémentaire au bâtiment CIME, notamment parce qu'il y a des gens qui rentrent, qui ont pris l'habitude de se garer au parking nord. Notamment des gens qui travaillent au bâtiment CIME. Aujourd'hui, il y a une badgeuse au bâtiment direction, une badgeuse au bâtiment technique et on va regarder d'en mettre une au bâtiment CIME, et puis on va parler aussi pour rendre accessible

Madame GOURC : de mettre en place effectivement pour les travaux d'été pour éviter qu'il y ai trop de perte de temps au niveau du pointage

Monsieur BECT : je ne sais pas. Pourquoi vous dites ça Madame GOURC ? C'est qui, qui vous a dit ça ?

Madame GOURC : cela nous a été présenté en CSSCT, comme quoi pendant les travaux au poste de garde principal comme on devait rentrer côté nord, on devait avoir une badgeuse côté CIME. C'est comme cela que cela nous a été présenté.

Monsieur BECT : d'accord. Jean-Michel a dû anticiper le fait qu'on avait une badgeuse mais en fait qu'on n'a pas parce qu'il faut la réparer. Il faut qu'on ait des pièces pour réparer la badgeuse qu'on a en stock pour pouvoir la mettre en service, et on n'a pas de pièces.

Madame GOURC : on aura une badgeuse supplémentaire côté CIME, on voit le côté positif.

Monsieur BECT : donc voilà pour la partie poste de garde principal.

Monsieur ROUSSEL : un point juste sur le poste de garde principal il faut être vigilant, il y a eu encore un incident au niveau système, à voir ce qui peut être améliorable ou pas. Cela en fait quand même quelques-uns. Ce ne sont pas des problèmes isolés.

Monsieur GRANIER : cela en fait même plusieurs.

Monsieur BECT : je vais finir par dégrever les budgets des services concernés qui ont mal fait les travaux, je vais leur imputer les coûts de l'opération, je pense que cela va aider pour trouver une solution très rapidement.

Monsieur GONZALEZ : ben oui.

Monsieur BECT : l'équipe ce matin était sur le sujet et c'est d'autant plus dommageable que l'évènement qui a eu lieu la semaine dernière c'est un évènement qui a eu lieu alors qu'on n'était pas en mode automatique sur les bornes. On a voulu faire une opération manuelle pour permettre à quelqu'un de rentrer parce que la borne ne s'était pas relevée, en fait cela a généré une discordance et une remontée des bornes d'une manière imprévue.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : il y a 2 semaines c'est arrivé aussi.

Monsieur BECT : non je ne crois pas.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : avec madame RIVES.

Monsieur BECT : Rachel m'a dit qu'elle avait eu un problème à l'entrée.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui, ça lui a remonté le pot, heureusement ça a ripé et derrière elle passait, ça c'était il y a 2 semaines.

Monsieur GRANIER : elle a touché devant et derrière.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui, après il y a eu un premier impact en fait, elle n'avait pas vu que les bornes ne s'étaient pas rétractées et c'est ensuite une fois qu'elles se sont rétractées qu'elles sont remontées au passage de son véhicule.

Monsieur ROUSEL : pourtant c'est un système qui fonctionne bien à Narbonne.

Monsieur BECT : en fait ce qu'il faut savoir c'est que les bornes sont calculées pour arrêter un camion lancé à 50km/h. Elles sont faites de béton, c'est pour cela que cela ne fonctionnait pas au début. Les moteurs n'étaient pas assez puissants. En fait à Narbonne vous n'avez pas 100 personnes qui rentrent à la suite, je pense que la grosse différence est là, sur la fréquence d'utilisation, la fréquence des cycles.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : quand il y a des incidents comme ça, des incidents, des sorties, tout ça, est-ce qu'il y a une convocation chez l'officier de sécurité ou une information spécifique est donnée ?

Monsieur BECT : c'est-à-dire

Monsieur MORGAN DE RIVERY : je vous pose une question, c'est-à-dire que quand il y a un incident à l'entrée ou la sortie du site au niveau du poste de garde, des barrières, tout ça, est-ce que le salarié, est-ce qu'il y a un rapport qui est émis par le poste de garde. Première question par le chef de poste. Est-ce que derrière il y a une remontée qui a été remis à l'officier de sécurité ? et est-ce que le salarié concerné derrière il est convoqué chez l'officier de sécurité ou le responsable de la sécurité du site ? et est-ce qu'à la suite de ça il reçoit une information spécifique sur les entrées et sorties du poste de garde ?

Monsieur BECT : le salarié concerné quand il y a un évènement comme ça, il voit forcément l'officier de sécurité qui traite les constats, pour que les salariés se fassent payer les réparations, donc il y a forcément un échange. Aujourd'hui on a suspendu l'ensemble des sensibilisations de protection physique, ce que je vous dis c'est qu'il y a quelques mois, ce que je souhaite d'abord, qu'on présente cette sensibilisation en CSE avant de la décliner à l'ensemble des salariés.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : vous avez fait le test sur le secrétaire et le secrétaire adjoint

Monsieur BECT : non, ce n'est pas que j'ai pris l'initiative de faire un test sur le secrétaire et le secrétaire adjoint monsieur MORGAN DE RIVERY. Je souhaite avant de déployer cette sensibilisation on la partage en CSE, en CSSCT qu'on explique pourquoi, parce qu'en fait c'est important de donner une chance notamment d'avoir conscience qu'est ce qui a changé et pourquoi on met des bornes. On a tout un tas de contraintes qui évoluent d'un point de vue protection physique. Comment on répond à ces contraintes qui nous sont imposées. Après quand on a informé les élus du CSE et les élus du CSSCT et le CODIR, on le déploiera à l'ensemble des salariés du site. Je pense que c'est la bonne manière de faire en général pour tout un tas de sujets.

Les projets : l'atelier UO₂, la pose du four est difficile, on a mis en place une première boîte d'entrée sur un des fours. Globalement aujourd'hui la meilleure vision qu'on ait sans doute un démarrage de l'atelier UO₂ courant avril et donc des productions pas avant l'automne 2022. Ça c'est important parce que je pense que vous savez que Mélox n'a pas réussi la qualification de l'ASTERAS. Quand Mélox avait acheté de la poudre UO₂ fabriqué par voie humide par ASTERAS la qualification a échoué pour des problèmes de qualité dont notamment genre de sujet comme l'hydrogène dans les pastilles, et là c'est dû au process de fabrication de la poudre par ASTERAS. Mélox ne reprendra sans doute pas de deuxième qualification de poudre d'ASTERAS. Ils vont attendre l'UO₂ produite par Malvési, ce qui veut dire qu'on va avoir plus de pression sur la production d'UO₂ fin 2022 début 2023.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : On comprend bien que c'est un sujet qui est hyper important au niveau du groupe, et il en va de la crédibilité. Démoxer les réacteurs c'est catastrophique pour le groupe, même si on comprend qu'une pression est mise sur les épaules de Malvési pour sortir cette poudre le plus rapidement possible. On sait qu'initialement le coût de l'investissement, vous m'arrêtez si je dis une bêtise, devait être porté par la BU chimie-enrichissement et derrière c'est notre BU qui vend la poudre UO₂. C'est comme ça qu'on récupère l'argent. Maintenant on nous demande d'aller plus vite.

Monsieur BECT : non non on ne nous demande pas d'aller plus vite.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on nous fait comprendre que la poudre VASTERAS n'est pas top. Ils attendent comme le Messie la poudre UO₂. Nous ce qu'on veut on le sait, on le voit déjà au niveau des effectifs en 5X8, qui sont je pense que vous avez dû le constater rien que cette semaine le nombre de demande de CTE, le nombre de fiches exceptionnelles, encore cette nuit il a fallu un renfort pour conduire les installations de la Fluo, c'est un chef de poste qui a redonné en tant que technicien voie sèche alors qu'il n'est pas originaire de la voie sèche, il ne connaît pas l'atelier. C'est dommageable d'être en sous-effectif notamment sur les périodes d'arrêts et de redémarrage. On sait aussi historiquement ce qui se faisait s'il y avait un renfort sur les CIME. A l'époque CEGELEC doublait le poste CIME. On sait qu'il y a des opérateurs 5X8 qui vont décaler sur NVH très rapidement et on ne voudrait pas que cela génère des problèmes sur les équipes de production UF4.

Monsieur BECT : on est d'accord, bien entendu on reviendra là-dessus.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : et c'est pour ça qu'on vous demande aussi d'accélérer sur les recrutements

Monsieur BECT : après on verra au point recrutement, les équipes postées et NVH.

Monsieur IGLESIAS : en sachant que dans certaines équipes c'est déjà trop tard. Vous le savez très bien et madame RIVES aussi.

Monsieur BECT : pardon

Monsieur IGLESIAS : vous le savez très bien et madame RIVES aussi.

Monsieur BECT : à ce moment-là, il y a toujours la solution de décaler les départs vers NVH.

Monsieur ROUSSEL : après cela veut dire en général que les fonctions supports aussi sont impactées, puisque tous les services avec un atelier supplémentaire vont certainement avoir une activité revue à la hausse, donc dans tous les services il faudra faire le point sur les recrutements, les équipes BTC, les CIME, etc.

Monsieur BECT : oui ça été fait sur la partie BTC. Par exemple il y a un poste à pourvoir au BTC.

Monsieur ROUSSEL : il y a un moment qu'il est à pourvoir.

Monsieur BECT : oui cela fait un moment, ils ont été publiés avant-hier.

Monsieur ROUSSEL : cela va dans le bon sens.

Monsieur BECT : là il y a des candidats. On fait des entretiens avec des gens et je crois que sur ce poste-là, en plus on n'est pas loin de l'avoir trouvé.

Monsieur ROUSSEL : ah ça rassure.

Monsieur BECT : ok. Côté hydro fluo on est toujours en APD sur la partie confinement refroidissement. On est en train de voir comment on pourrait faire une partie des travaux en fonctionnement. On a lancé également la APS sur la partie conformité sismique de l'hydroflu et le stockage HF et ammoniac.

Côté événement récup : la DéNOx on en a parlé tout à l'heure on n'y revient pas dessus. Les cabines, la cabine d'aspiration des fûts d'U₃O₈ a été livrée et mise en place. Il y aura des modifications à faire sur la sortie des fûts.

Rénov récup : c'est toujours en phase d'étude.

TEA : ils sont entrain de reprendre l'étanchéité des retenues de rétention, ils vont sans doute finir par une résine pour l'étanchéité des rétentions. Ça va se finir par une résine pour étancher ces rétentions.

PERLE-CERS : ce dont on a parlé sur B5.

Côté finances : ça, ce sont les résultats à fin juin puisqu'il n'y a pas eu d'écriture à fin juillet c'étaient les résultats du CSE dernier. Donc on avait un décalage de 746t pour 5800t, 5000t pour un budget à 5800t. On a un coût de revient plus clair qui est en deçà du budget qui maintient à 7.37. On a un coût cash en retrait qui est lié à la mensualisation du fait qu'on a moins produit qu'on a moins envoyé de boues aux bassins des effluents nitrés. Et le coût de l'activité qui est en retrait c'est principalement du coût cash lié au fait que le RCI a été basse que prévu, on va revenir à une activité côté parc par exemple, puis on a moins consommé de réactifs.

Monsieur GRANIER : alors le coût Malvés, on a un boni de 2 M d'€ sur le coût de Malvés c'est ce qui est écrit.

Monsieur BECT : pardon

Monsieur GRANIER : on a un boni de 2 M€ sur les coûts Malvés.

Monsieur BECT : on a un boni de 2M€ sur les coûts cash de Malvés oui.

Monsieur GRANIER : ça inclus le dépassement lié à l'arrêt d'été ?

Monsieur BECT : non c'est à fin juin.

Monsieur GRANIER : ah.

Monsieur BECT : à partir du moment où on n'a pas fait le budget, il faut neutraliser la part de réactif qu'on n'a pas consommé.

Monsieur GRANIER : oui je suis d'accord.

Monsieur BECT : nous travaillons. Ce n'est pas forcément un boni. C'est un écart le cash, ce n'est pas forcément un boni. Les 2M qu'on a sur le coût cash et les 4 coûts d'activité c'est un écart du cash qu'on a moins provisionné de boues aux effluents et au final on voit bien, on a 2M€ de boni sur les coûts cash et on a un prix de revient qui augmente, c'est à dire que ce n'est pas du boni.

Monsieur GRANIER : sur le slide su dessus c'est écrit Malvés à T31.

Monsieur BECT : oui mais attendez

Monsieur GRANIER : c'est vous qui avez appelé boni, ce n'est pas moi.

Monsieur BECT : nous on est en retrait de 2M mais en fait on a un coût de revient qui augmente le budget donc on n'est pas obligé de

Monsieur MORGAN DE RIVERY : par contre ce qui interroge et qui interpelle c'est le fameux coût de revient unitaire. Quand on parle de coût de revient unitaire, c'est juste celui de Malvési, donc il faut rajouter celui du Tricastin. Quand on sait à combien on a vendu aux Américains, si vous voulez on ne le mettra pas au compte-rendu, quand on sait ce que nous doivent les Américains ça couvre juste les frais de Malvési.

Monsieur BECT : on est d'accord. Le gros écart on en a déjà parlé, le gros écart qu'on a sur le coût de revient c'est le coût non cash depuis 2016 et la mise en compte des provisions.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : les coups cash, les achats de réactifs, et tout ça.

Monsieur BECT : dans les coûts cash on va retrouver les frais de personnel

Monsieur MORGAN DE RIVERY : les achats de réactifs

Monsieur BECT : la part variable de tout ce qui est réactifs, HF, ammoniac, électricité etc, et puis les achats externes, dont la maintenance, les prestations que l'on achète, SUEZ, OTND etc. ça ce sont les coûts cash. Dans les coûts non cash on va retrouver principalement tout ce qui va être les provisions des boues que sont B5-B6 et les provisions pour les effluents nitrates c'est à dire qu'on provisionne ce qui nous permet après de dire qu'on fait fonctionner TEA, qu'on fait fonctionner PERLE-CERS, quand demain on fera TDN. On a des provisions en place pour reprendre ces déchets, en tout cas ces matières, mais aujourd'hui en fait la loi a changé et nous oblige sur les boues à faire des provisions en FAVL.

Monsieur GONZALEZ : après ce sont des provisions en lignes comptables ou en cash ?

Monsieur BECT : ce n'est pas du produit en cash c'est

Monsieur GONZALEZ : comme les provisions pour démantèlement.

Monsieur BECT : ce sont les seules provisions en cash, c'est les provisions pour les IND, ECRIN c'est un produit en cash parce qu'en fait c'est INB, c'est tout ce qui n'est pas INB c'est des provisions comptables. Par contre sur INB alors là c'est carrément la sortie du cash que vous séquestrez sur un compte et que vous espérez que cela va faire des petits pour que dans 40 ans, quand on fait le démantèlement les petits vous permettent de payer le démantèlement. En fait à chaque fois que vous réestimez l'actif, si vous avez tablé sur, en fait vous allez faire 4 % de petits par an vous n'en faites que 2, l'ASN vous demande de recompléter pour qu'il y ait toujours sur le compte en banque la somme qui permettra de faire le démantèlement.

Monsieur GRANIER : est-ce que les concurrents tel que Converdyn ont les mêmes ?

Monsieur BECT : non.

Monsieur GRANIER : ont les mêmes contraintes ?

Monsieur BECT : non, c'est la réglementation typiquement française et d'ailleurs

Monsieur GRANIER : des contraintes semblables ou similaires.

Monsieur BECT : je ne sais pas si vous avez vu Converdyn a un gros sujet environnemental, il y a eu des articles qui sont sortis pour lutter, ils ont un certain nombre de riverains qui portent plainte contre la pollution environnementale autour du site de Converdyn.

Monsieur GRANIER : avec la reprise qui s'annonce. Ils avaient déjà des embrouilles.

Monsieur ROUSSEL : vous voulez les nôtres d'écolos.

Monsieur BECT : je valide.

Monsieur GRANIER : d'après ce qu'on disait on remettait ces boues de fonctionnement dans les mines, est-ce que c'est vrai ça ?

Monsieur BECT : honnêtement non.

Monsieur GRANIER : non.

Monsieur BECT : nous ce qui est sûr, c'est que des trucs comme cela on ne peut pas le faire y compris au Niger

Monsieur GRANIER : on aurait pu le faire à côté, à Lodève.

Monsieur BECT : les Murs ou les KDU, on ne peut pas les remettre dans les mines

Monsieur GRANIER : oui oui.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ce que je vous propose c'est que, si vous souhaitez partager ce type d'informations, on peut le faire dans le cadre d'une réunion dite CSE vision.

Monsieur BECT : un CSE vision je trouvais que c'était bien, que vous ayez un échange avec Jacques PEYTHIEU l'ensemble du CSE.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : après vous pouvez l'inviter à ce CSE Vision.

Monsieur BECT : moi ce que j'aimerais vous partager c'est ce qu'on appelle le schéma industriel du site, qui est en fait une vision à 10 ans de la partie emploi, de la partie coût investissement. Forcément la vision, elle est vraie à un moment donné, et puis vous allez me dire « si c'est pour me dire dans 2 ans, à l'époque vous aviez écrit ça en 2025 et ce n'est pas vrai », oui les choses évoluent.

Monsieur IGLESIAS : c'est de la réorientation.

Monsieur GONZALEZ : oui l'orientation stratégique.

Monsieur BECT : je trouve que c'est important qu'on arrive, alors c'est des informations hyper sensibles, c'est pour ça que je vous dis on fait quelque chose qui ne peut pas être par Skype, cela ne peut pas être enregistré, cela veut dire que l'on se met d'accord sur le mode de fonctionnement, ou on partage des milliers d'informations en lissant tous les moyens d'enregistrement à l'extérieur. Je pense que c'est important que les élus aient un niveau d'informations qui leurs permettent d'avoir une vision sur le moyen terme du site, c'est quelque chose que l'on pourrait organiser d'ici la fin de l'année, si vous en êtes d'accord.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : je pense que l'ensemble des élus du comité sont favorables à l'organisation de ce type de réunion.

Monsieur DANJEAN : c'est une partie cachée des coûts qu'on ne voit pas au quotidien. On voit la maintenance, l'usine qui tourne, mais tout ça c'est abstrait.

Monsieur ROUSSEL : c'est fait pour expliquer aux salariés qu'on ne va pas faire de franc maçonnerie, qu'ils comprennent le concept. On est quand même des élus.

Monsieur GRANIER : apparemment déjà entendu à l'extérieur.

Monsieur BECT : il paraît que c'est un truc à la mode à Narbonne.

Monsieur GONZALEZ : il a été adoubé par Monsieur JOLIVET.

Monsieur BECT : qu'est-ce qu'il y a ? je débranche l'écran, je rebranche l'écran ça se met en pose automatiquement.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est 10h30, est-ce que vous voulez faire une petite pause ?

Monsieur BECT : je vous propose juste de finir avec moi parce que je pense qu'on a fini, je veux juste vous faire un point sur le COVID. Ce que je peux vous dire c'est qu'à date on a 2 personnes COVID qui sont 2 sous-traitants des équipes démantèlement. C'est les cordistes qui intervenaient sur le chantier du pilote isoflash, tous les autres sont rentrés et on a un cas contact au département Technique, pour lequel on devrait voir s'il est vacciné et s'il a fait un test PCR depuis.

Point sur l'organisation du restaurant d'entreprise.

Monsieur GRANIER : à ce titre-là, est-ce que vous, est-ce qu'on a de nouvelles modalités sur les cas COVID et les cas contacts ?

Monsieur BECT : la procédure a été mise à jour, de ce que je sais c'est ce qui a changé. Vous avez le schéma vaccinal complet vous n'êtes plus cas contact. Vous n'êtes plus exempt 10 jours comme les cas contacts ou plus, si vous faites un test PCR négatif on peut revenir. En gros si vous avez le schéma vaccinal complet plus un test PCR négatif ça permet de reprendre le travail.

Monsieur IGLESIAS : il n'y a pas d'évolution sur le port du masque en extérieur ?

Monsieur BECT : monsieur IGLESIAS, qu'est-ce que vous voulez dire ?

Monsieur IGLESIAS : c'est ridicule.

Monsieur BECT : l'organisation du restaurant d'entreprise

Madame GOURC : excusez-moi, comment cela se passe si on a un de nos enfants qui est cas contact et que les parents sont vaccinés ? Comment cela se passe au niveau des gardes d'enfants ? La personne télétravaillable passe en télétravail et la personne qui n'est pas en télétravail passe en garde d'enfant ?

Monsieur GONZALEZ : le cas contact du cas contact.

Monsieur BECT : la procédure ne prévoit pas ce cas de figure, c'est au cas par cas à voir avec le manager.

Madame GOURC : je vous la pose parce qu'on nous l'a posé.

Monsieur BECT : il faut voir avec le manager, vous êtes confrontés à un problème de garde d'enfant, soit vous faites jouer les absences pour enfant malade, soit vous discutez avec votre manager si vous pouvez vous mettre en télétravail.

Monsieur ROUSSEL : monsieur BECT première question est-ce qu'ils maintiennent le dispositif garde d'enfant en cas de fermeture de classe ? Ce dispositif doit continuer.

Monsieur GONZALEZ : s'il y a des cas contacts la classe ferme. C'est au moins 6 jours.

Monsieur ROUSSEL : mais il me semble bien qu'à partir du moment où l'on maintient une fermeture de classe en cas de COVID, on doit maintenir le dispositif garde d'enfant.

Monsieur GONZALEZ : une semaine ce n'est pas rien.

Madame GOURC : pour moi cela va de soi.

Monsieur ROUSSEL : parce que là cela ne répond pas à la question.

Monsieur BECT : on va demander à Jean-Michel FULCONIS de se renseigner.

Monsieur ROUSSEL : non c'est 10 jours, en plus d'y être confronté à l'usine.

Monsieur BECT : ok je note la question et je demanderais à Jean-Michel FULCONIS de revenir vers vous. Je vous propose qu'on fasse la pause.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : et concernant le restaurant d'entreprise pas de Pass Sanitaire ?

Monsieur BECT : non, ce n'est pas une obligation.

Monsieur DANJEAN : c'est une obligation pour les établissements recevant du public.

Monsieur ROUSSEL : on a un protocole qui est déjà assez cadré.

Monsieur BECT : ok, on fait la pause.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on peut reprendre ? Par rapport au PV c'est bon les modifications ont bien été prises en compte ? Je vous propose de passer au vote.

Monsieur BECT : donc ok

Monsieur MORGAN DE RIVERY : qui est pour ?

Monsieur DANJEAN : on s'est aperçu, j'avais envoyé un message, il y avait une affirmation que j'avais faite qui a été mise au nom de Sylvain je crois.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ah d'accord.

Monsieur DANJEAN : on te la renvoie ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : sinon tu la lis là. Tu nous dis où elle est, après la pause on a confirmé.

Monsieur SEVENIER : cela doit être la même.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : sinon envoie-la à Farid stp.

Monsieur SEVENIER : c'est pareil on n'avait pas de votant à la CGC-CFE.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : si vous avez d'autres remarques envoyez-le à Farid et dans ce cas-là on fera l'approbation du compte-rendu en fin de séance. Pour la bonne gestion des comptes du CSE, il y a un changement de secrétaire donc forcément il faut donner mandat au nouveau secrétaire pour la gestion des comptes. Ce que je vous propose de faire de suite, c'est de faire voter la motion maintenant comme cela on la rédige, on rédige un extrait du PV qu'on approuvera en fin de séance, et comme cela ça nous permettra de gérer de suite les comptes du CSE. Il y a la motion à faire voter.

« Les élus du CSE mandatent monsieur MORGAN DE RIVERY et Gaël ROUSSEL pour la gestion des comptes du Crédit Mutuel, dont le budget 0,2 % fonctionnement positif aujourd'hui à plus 2838€ qui est positif de 103880€. Et le compte œuvres sociales positif à 139 821€ et la gestion des livrets triplex associés. C'est le livret OVN qui est aujourd'hui positif de 106000,033€ et le livret bleu association. Ce qu'il faut savoir c'est que nous n'avons toujours pas reçu la dotation de la première tranche au titre de 2021 et généralement elle nous est versée au même moment que le réajustement de la masse salariale pour l'année 2020. Il nous manque ces versements.

Monsieur SAUVAN : qui aurait dû être versé en juillet.

Monsieur BECT : je vous propose de, il vous manque le versement du reliquat de 2020.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est ça. C'est l'ajustement par rapport à la masse salariale. La masse salariale définitive on la connaît au 31 décembre, c'est ce petit reliquat qui nous est versé.

Monsieur BECT : la première dotation 2021.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : la première dotation 2021.

Monsieur GONZALEZ : la première et la deuxième du coup.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : du coup on passe au vote pour la motion ?

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : en fait il y aura une deuxième motion.

« Les élus du CSE mandatent monsieur MORGAN DE RIVERY pour le compte Sports et Loisirs, ça c'est par rapport à la commission Sports et Loisirs comme je suis le nouveau président, en fait le mandat on ne va pas prendre rendez-vous à la banque, avec des mandats différents. C'est vrai que si on pouvait désigner le président adjoint maintenant.

Monsieur BECT : oui, c'est bon

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Est-ce qu'il y a des candidats ? Pour la CGT on a un candidat, monsieur Jean-Louis SAUVAN.

Monsieur BOURDON : je vote pour monsieur SAUVAN.

Monsieur DANJEAN : je vote pour monsieur SAUVAN.

Madame FELTRIN-POUGET : je vote pour monsieur JL SAUVAN.

Monsieur FRESNO : je vote pour monsieur JL SAUVAN.

Monsieur GONZALEZ : monsieur SAUVAN.

Madame GOURC : pour monsieur SAUVAN.

Monsieur IGLESIAS : monsieur SAUVAN.

Monsieur MAZZINI : monsieur SAUVAN.

Monsieur BOUCHAMA : je vote pour monsieur SAUVAN.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : monsieur SAUVAN.

Monsieur ROUSSEL : pour Jean-Louis.

Monsieur SAUVAN : oui, pour moi.

Madame WILLEMIN : monsieur SAUVAN.

Monsieur SAUVAN élu à l'unanimité.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : du coup on passe au vote de la motion, si vous voulez. On vote les 2 séparément.

Monsieur BECT : pour la gestion des comptes ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY relit la motion sur la gestion des comptes et des livrets.

Monsieur BOURDON : je vote pour monsieur ROUSSEL

Monsieur BECT : c'est gentil. C'est pour la motion que nous votons

Monsieur DANJEAN : pour.

Madame FELTRIN-POUGET : pour.

Monsieur FRESNO : pour.

Monsieur GONZALEZ : pour.

Madame GOURC : pour.

Monsieur IGLESIAS : pour.

Monsieur MAZZINI : pour.

Monsieur BOUCHAMA : pour.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour

Monsieur ROUSSEL : pour.

Monsieur SAUVAN : pour.

Madame WILLEMIN : pour.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on passe à la deuxième motion :

« Les élus du CSE mandatent du coup monsieur MORGAN DE RIVERY et Jean-Louis SAUVAN pour la gestion du compte Sports et Loisirs. »

Monsieur BOURDON : pour

Monsieur DANJEAN : pour.

Madame FELTRIN-POUGET : pour.

Monsieur FRESNO : pour.

Monsieur GONZALEZ : pour.

Madame GOURC : pour.

Monsieur IGLESIAS : pour.

Monsieur MAZZINI : pour.

Monsieur BOUCHAMA : pour.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour

Monsieur ROUSSEL : pour.

Monsieur SAUVAN : pour.

Madame WILLEMIN : pour.

Ok, à l'unanimité les 2 motions.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : pour la forme je vous ferai signer l'extrait du PV monsieur le président, comme ça on va pouvoir prendre rendez-vous au Crédit Mutuel.

Monsieur BECT : on passe au point 6, on saute le point 5 et on reviendra au point 2 quand monsieur BOUCHAMA aura traité les remarques. Le point 2 c'est l'approbation du compte-rendu.

Sur le volet RH ce que je vous propose c'est de balayer ceux qui peuvent y répondre.

Point RH, point sur les effectifs. A fin juillet on était 244 inscrits dont 213 presque 214 ETP et 213 CDI inscrits. On a 6 absences longue durée. On a 17 mesures d'âge catégorie B et on a 8 alternants. Les mêmes chiffres présentés autrement avec les détails d'ETP inscrits, pour les CDI, les CDD et les contrats d'apprentissage.

Les mouvements au mois de juillet, on a eu l'arrivée de monsieur MALIRACH qui a intégré le département production à la journée, on a eu l'arrivée de monsieur FERERRE qui a intégré le service sécurité production logistique, on a eu l'arrivée de monsieur EL FATHI, recrutement externe qui a rejoint le département technique au sein des méthodes maintenance. On a un début de mi-temps thérapeutique et un passage en longue maladie. Les départs, on a monsieur LINARES, on a monsieur MOUCHELET, on a monsieur SALVETAT, on a monsieur TRUCHI, on a monsieur KREYDER et madame DELPY en tant que stagiaire.

Point emploi : toujours pareil par département. Au département SQE on a toujours un recrutement en cours d'un technicien radio protection dosimétrie. Là c'est une création de poste. Au niveau laboratoire également, et on a une création de poste au niveau de la réinternalisation de la filière déchets, notamment en lien avec le suivi des déchets. Les autres recrutements avec des dates, la plupart des créations de poste ou des recrutements pour le département SQE ont été finalisés, il reste un technicien AIP pour lequel le recrutement a été finalisé et dont l'arrivée se produira au milieu de l'année prochaine, donc cela fait partie aussi de la réinternalisation.

On voit que sur le département SQE on a finalisé l'ensemble de la réinternalisation qu'on vous a présenté au mois de mars ou février.

Département production : un recrutement au BTC et au niveau des opérateurs de production le remplaçant de monsieur GONZALEZ arrive demain.

Monsieur IGLESIAS : il n'y a pas eu de délai de prévenance par rapport à son arrivée, cela n'avait pas été décalé d'un mois ?

Monsieur BECT : pas à ma connaissance, c'est monsieur FABERSKY le remplaçant de monsieur GONZALEZ.

Monsieur IGLESIAS : je ne savais pas le nom. C'était un gendarme qui était en Guyane. Je ne sais pas si c'est la même personne.

Monsieur BECT : c'est bien lui.

Monsieur IGLESIAS : d'accord.

Monsieur BECT : on a le recrutement de monsieur DELHAY en remplacement de monsieur SALVETAT qui arrive demain, pour le remplacement de monsieur LAUTIER, monsieur MINAUD qui bascule sur NVH et monsieur AMELINE qui va basculer sur NVH fin d'année, les candidats sont identifiés. Les contrats sont en cours, une fois qu'ils seront acceptés on sera capable de vous donner une date. Pour le remplacement de monsieur BOUCHAMA les entretiens sont en cours, pour monsieur THOUZET les entretiens sont en cours, Mrs VIGNERON, JOURDAN et MONGUILLON, les candidats sont identifiés et les dates d'arrivée prévues, un au 15 octobre et les 2 autres on les donnera quand on les aura, il reste

à finaliser les contrats. Quand on dit identifié c'est sous réserve, quand le candidat accepte les conditions qu'on lui fait. Le recrutement de chef de poste est terminé. Le recrutement d'un technicien suivi nucléaire, c'est l'arrivée de monsieur MALIRACH.

Département technique : il nous reste le recrutement du technicien méthode pour lequel on a des entretiens en cours, on a beaucoup de mal à trouver des candidats. Il nous reste un superviseur côté mécanique à recruter, là on est sur des CV, il nous reste un superviseur pour lequel les candidats ont été identifiés. Et tous les autres sont arrivés hormis concernant l'arrêt technique dont je parlais toute à l'heure qui arrive courant septembre, et on a créé un poste de responsable opérationnel côté mécanique le pendant de la partie électrique pour améliorer le suivi du chantier, pour renforcer les équipes ORANO dans le sauvetage de la maintenance.

Monsieur IGLESIAS : la personne servira d'interphase directe avec Engie, ou c'est quoi là ?

Monsieur BECT : oui, en fait il va avoir le pendant sur la partie élec/instrum. Aujourd'hui on a un interlocuteur d'Engie qui peut discuter directement avec, aujourd'hui le titre, le terme opérationnel est construit, mais c'est à peu près ça, de mémoire il soutient le métier, il signe comme coordinateur pour suivre les chantiers.

Monsieur FRESNO : il est créé ? Il va être publié quand ?

Monsieur BECT : je ne sais pas, Nathalie VINAS a dit qu'il fallait faire la publication, on l'affichera incessamment sous peu. Pourquoi ?

Monsieur FRESNO : parce que je voudrais postuler.

Monsieur BECT : pardon.

Monsieur FRESNO : j'aimerais postuler.

Monsieur BECT : ah. Faites-le de suite.

Monsieur ROUSSEL : passe l'entretien.

Monsieur BECT : il va y avoir assez de choses. Depuis peu, on a pris le parti d'afficher les DPV qui sont dans les tuyaux au moment.

Côté projet : je vous ai dit qu'on recrute un chef de projet lagunes qui remplacera le cabinet. Le cabinet a pris en charge la partie UO₂, donc là le candidat qui est affiché on va lui faire des propositions. Il est prêt à arriver la semaine prochaine.

Côté services industriels : on a 4 référents techniques qui vont être pourvu par des gens qui viennent des équipes, donc des gens déjà présents dans l'usine avec les dates d'intégration des équipes de démarrage entre décembre et 2022, le cinquième un recrutement externe sans doute, et on a identifié un profil.

Monsieur MINAUD : et pourquoi ?

Monsieur BECT : parce qu'on n'a pas eu de candidature interne, pour nous les gens qui avaient le niveau pour remplir ce poste

Monsieur MINAUD : c'était une évolution de carrière, on avait demandé à ce que ce soient des personnes interne qui soient prises suivant les candidatures.

Monsieur BECT : suivant les capacités à tenir le poste monsieur MINAUD.

Monsieur MINAUD : oui.

Monsieur BECT : sur les conducteurs on a 2 postes en provenance des équipes 5x8

Monsieur MORGAN DE RIVERY : sur ce point particulier, on sait que les 5 référents techniques de la voie récup avaient été identifiés. Il y a eu un désistement, cela aurait été bien de recommuniquer un peu largement sur ce poste, qu'un appel à candidature non ? Quand vous dites la personne a été identifiée et personne.

Monsieur BECT : je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas eu de candidats, il y a des candidats qu'on n'a pas retenus.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : bien sûr, mais peut-être que le fait qu'il y ai un cinquième poste ouvert, cela aurait appelé d'autres candidatures.

Monsieur BECT : cela a été un nouveau tir en même temps que le chef de poste. Non aujourd'hui si on a des candidatures on les recevra, le poste n'est pas fermé.

Monsieur MINAUD : il aurait fallu recommuniquer comme quoi le poste est réouvert pour que d'autres personnes puissent postuler si elles étaient intéressées.

Monsieur BECT : j'en parlerais à madame RIVES. Et côté opérateurs, on a un candidat identifié. Au total, on en a une dizaine on a également affiché l'ensemble des recrutements pour 2021-2022, on ne s'est pas limité à ceux de 2021.

Monsieur BOURDON : monsieur BECT, excusez-moi je veux vous parler des compétences au niveau des gens qui postulent, ça remet aussi en cause peut-être notre système de formation. Les gens qui veulent évoluer et se former en continu pour leur permettre d'atteindre ces postes.

Monsieur BECT : oui j'entends votre remarque, c'est effectivement des choses sur lesquelles il faut qu'on réfléchisse, la formation au sens large, à la fois technique et à la fois sur le volet managérial fonctionnel, un peu comme les postes référents techniques.

Monsieur BOURDON : peut-être détecter un peu les personnes qui ont envie d'évoluer au sein de l'entreprise et les accompagner pour leur permettre d'atteindre ces objectifs. C'est sûr que si on les laisse toujours au même poste et qu'on ne leur propose pas des formations pour évoluer, c'est sûr ils vont rester avec les mêmes compétences, ce n'est pas super valorisant pour eux et ce n'est pas bon pour notre entreprise non plus.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : quand on parle d'opérateurs parce qu'il y a un énorme besoin en opérateurs de fabrication, que ce soit sur le nouveau pôle récup ou pour remplacer les salariés qui sont actuellement en 5x8 et qui vont décaler sur NVH, le recrutement sur les 3 prochains mois ou 4 prochains mois, c'est combien de salariés qui vont rentrer à ces postes-là d'opérateurs 5X8 ?

Monsieur BECT : 10 et on va prendre les 6 prochains mois jusqu'à mi-2022. 21-22-23.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : 23 opérateurs ?

Monsieur BECT : 23 opérateurs, conducteurs et référents.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : 23 5x8.

Monsieur BECT : c'est cohérent avec la trajectoire effective qu'on vous a montré sur le démarrage. La cible démarrage NVH sera aussi une gestion. Dans l'animation, vous vous souvenez, il y avait un conducteur qui conduirait TEA et NVH, effluent TEA NVH, je rappelle et avec un suivi effluent qui fera effluent TEA puis un suivi NVH, donc la cible c'est 18 par équipe. En fait 18, on est 14 plus des départs non remplacés ce qui fait qu'on est 23 et pas loin. Même si le calcul théorique du taux de recouvrement lié au grèvement des postes qu'on vous a présenté c'était 17 et pas 18, moi je démarre

à 18 les nouveaux ateliers on verra à terme s'il faut utiliser ce nombre. On vous avait présenté qu'au total il pouvait y avoir, il devait y avoir 12 postes de travail contre 9 aujourd'hui.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : moi j'en compte 13.

Monsieur BECT : non mais là en fait il y a des chiffres.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : 13 hors chef de poste.

Monsieur BECT : donc là oui il y a des chiffres, cela veut dire qu'il y en a 5, c'est sans

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui bien sûr. En fait je parle de poste de travail par équipe.

Monsieur BECT : si on compte les postes de travail aujourd'hui il y en a 9.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on va passer de 9 à 12 ou 13.

Monsieur BECT : en fait le suivi Effluents est déjà dans les 9, on rajoute un conducteur pour suivi, on ajoute un référent technique pour la somme des ateliers qui aujourd'hui ne sont pas couverts par un référent technique, on rajoute un suivi NVH, ensuite par poste de travail, par rapport à aujourd'hui, si on applique un taux de recouvrement on est à 17. Aujourd'hui compte tenu à la fois du délai de recrutement à la fois des formations à faire, de toutes manières à un moment donné lors des inter campagnes NVH comment on organise l'usine ? ce n'est pas la priorité du jour puisque la priorité cela va être de démarrer NVH, TEA et puis après on verra sans doute en 2024, deuxième semestre 2023 comment ce rééquilibrage est à faire. Mais déjà démarrons bien les ateliers et après on verra.

Monsieur ROUSSEL : il faudrait quand même penser à réaliser la charge de travail qui va être affectée, impactée à chaque poste qui lui va gréer plus de personnel.

Monsieur BECT : cela peut-être une solution pour l'instant on a déjà fait le choix, pas à tous mais, je vous avais présenté en totale transparence de ce qui était prévu initialement pour gréer ces ateliers. Je vous rappelle que le démarrage NVH dessert 18 personnes. Là on est loin de 18 personnes, donc on a fait le choix de rajouter un référent parce que cela me semble important d'avoir un référent sur la somme des ateliers qui aujourd'hui ne sont pas couverts par un référent. En fonction du poste il y aura peut-être d'autres réflexions à mener, là on va prendre le temps aussi de mener l'ensemble de ces réflexions.

Monsieur IGLESIAS : vous avez l'arrêt du programme du service production parce que

Monsieur MORGAN DE RIVERY : je voudrais que vous nous apportiez une précision, vous nous dites aujourd'hui des équipes c'était combien ?

Monsieur IGLESIAS : la cible.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : non.

Monsieur BECT : la cible d'aujourd'hui.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : la cible hors NVH.

Monsieur IGLESIAS : que les 5X8.

Monsieur BECT : aujourd'hui on est à 14.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : est-ce qu'il y a d'autres cibles ?

Monsieur BECT : je ne vous dis pas qu'on y est, la cible on la porte à 14.

Monsieur IGLESIAS : c'est ça.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : dans l'accord de fin de conflit du 2 décembre 2019, il est clairement identifié que le grément des 5 équipes passera de 13 à 14 salariés jusqu'à la fin du ramp-up de la fluo et au plus tard jusqu'à la mi 2021, pour revenir à 13. Ensuite si on prend le dernier organigramme qui nous a été envoyé cette semaine de la production, on peut constater que sur l'équipe C, ils ne sont que 11 au lieu de 14 avant même le recrutement NVH. Sur les autres, sur l'équipe A ils sont 12, sur l'équipe D ils sont 12, dont 2+2+1 sur l'équipe EAE ils ne sont que 11 et sur l'équipe B 12, il en manque 2.

Monsieur ROUSSEL : il y en manque déjà 12 dans les équipes or la cible est 14.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : il y a 3 intérimaires.

Monsieur BECT : ce que je vous dis aujourd'hui, oui on n'est pas à la cible. Dans une équipe il y a eu effectivement 2 départs, il faut qu'on remplace on a vu un cette semaine, il y en aura d'autres. Oui on a des cas de maladie importante qu'on gère, c'est bien pour ça que le passage, je pense que vous avez lu entre les lignes, ce que je suis en train de vous dire que le passage de 14 à 13 on ne va pas le faire

Monsieur MORGAN DE RIVERY : heureusement.

Monsieur BECT : au grément qui au final ce +1 pour donner de la souplesse dans le taux de recouvrement on l'a à suivre dans le cadre du démarrage de TEA et NVH, puisque c'est ce qu'on vous présenté, les 12 postes de travail avec un taux de recouvrement classique on n'est pas à 18 mais on doit être à 17, on s'est donné cette souplesse-là. Le but c'est bien de gréer les équipes à 18 pour avoir la souplesse dans le taux de recouvrement pour gérer ces absences maladie qui pour l'instant, en plus on les remplace systématiquement par des intérim. Oui la solution au top final.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : vous savez juste avant la transition CX1-CX2, on était monté à 21 par équipe. On nous avait sur gréer, justement parce qu'on avait détaché des postés sur la formation, il y en avait un par équipe qui était parti se former et qui était dédié aux essais de CX2. Là aujourd'hui on parle d'une usine à exploiter, de NVH en plus, de TEA en plus et on est toujours, parce que vous nous dites, ok on passe d'une cible de 14 à 18, donc c'est un plus. Il faut se souvenir de comment était gréer les équipes à l'époque sans NVH, sans TEA et sans le pôle récup, le taux de recouvrement avait abaissé au moment du PDV, qui a permis de supprimer des postes de travail et ça correspondait à une période où il était plutôt en sous charge ce qui permettait aux chefs de poste et au service production de s'organiser justement pour poser les congés hors période de production. Là on le voit dans le planning de production de ces prochaines années, c'est des années complètes de production pour pouvoir monter jusqu'à 14000T de production, je pense que vous allez réduire au maximum les périodes d'arrêt, c'est déjà ce qui s'est passé cette année par rapport aux années précédentes.

Monsieur BECT : non, il ne faut pas dire ça Vincent.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : non, mais on est passé ces dernières années où l'on produisait la moitié du temps et on s'arrêtait l'autre moitié du temps, voire plus. Là aujourd'hui, je crois que la cible c'est de s'arrêter presque un mois l'été et 15 jours l'hiver, donc on revient sur un mode de fonctionnement qu'on a connu par le passé, où le taux de recrutement était plus important, là on est en plein redémarrage tous ceux que vous avez maintenu l'été pour justement faire fonctionner le BTC, aujourd'hui, sur cette semaine de redémarrage ils étaient en congés, certains en tout cas. On voit aujourd'hui que les équipes sont en sous-effectifs alors que c'est peut-être dans les périodes de démarrage qu'on a le plus besoin d'un maximum d'effectif.

Monsieur BECT : aujourd'hui c'est sûr ce n'est pas la cible, ça c'est un problème de gestion des équipes on est d'accord, si vous voulez me faire dire ça, on n'est pas à la cible

Monsieur ROUSSEL : la vraie question c'est quand vous comptez être à la cible ?

Monsieur BECT : quand est-ce ?

Monsieur ROUSSEL : quel est le délai en fait pour être à la cible.

Monsieur BECT : je suis désolé je n'ai pas entendu la fin de la phrase Gaël.

Monsieur ROUSSEL : quel est le délai en fait que vous vous donnez pour atteindre la cible ?

Monsieur BECT : aujourd'hui si les candidats identifiés acceptent tous leur proposition, et sous réserve de leur délai, je pense que d'ici un mois et demi on sera à la cible parce qu'on a fait un travail d'entretien pour l'été

Monsieur IGLESIAS : c'est ce qu'on disait, on a 6 mois de retard sur le recrutement.

Monsieur BECT : on est d'accord.

Monsieur IGLESIAS : moi j'insiste là-dessus, vous le savez très bien mon point de vue parce qu'on en a parlé plusieurs fois, je ne sais pas à partir du mois d'octobre-novembre comment vous allez faire tourner certaines installations. Vous avez été déjà prévenu par les chefs de poste, il va y avoir un sérieux souci, alors je ne sais pas si on vous fait remonter vraiment. Franchement on se pose la question.

Monsieur BECT : vous avez une solution à l'instant T, moi je n'en ai pas.

Monsieur IGLESIAS : les choix de retarder les embauches, je ne dis pas que c'est vous, à un moment donné il y a bien quelqu'un qui a freiné des 2 pieds, ces dernières années pour recruter. On savait d'avance.

Monsieur ROUSSEL : il y a des personnes qui étaient prêtes à faire des équipes à 10 voire à 9, et presque à faire travailler les mecs dans 3 bâtiments différents, donc effectivement on paye les pots cassés.

Monsieur IGLESIAS : on fait croire que c'était faisable quand on vend du rêve à Paris, à un moment donné on prend le boomerang en pleine tête, et là

Monsieur ROUSSEL : si vous vous en avez pris conscience c'est déjà un plus.

Monsieur IGLESIAS : ça c'est clair.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : monsieur BECT si on fait les comptes, nous en moyenne on trouve 12 opérateurs par équipe si la cible est, si vous voulez démarrer NVH en octobre à 18 bonhommes

Monsieur BECT : en octobre l'année prochaine.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui en octobre l'année prochaine, il faut quand même que ces salariés ils aient un minimum de formation. Donc nous on compte 12 pour aller à 18, il en manque 6. 6X5 équipes ça fait 30 bonhommes à recruter, hors intérimaires, 30 bonhommes à recruter d'ici avant l'été 2022.

Monsieur BECT : je pense que ce n'est pas 30.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ce n'est pas 30 ?

Monsieur BECT : non, parce que vous avez compté les arrêts maladie. On passe par les intérimaires.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : les arrêts maladie ils y sont dans les équipes

Monsieur BECT : non

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ils n'y sont pas dans les équipes ?

Monsieur BECT : je vous confirme que la cible c'est 18, et si d'ores et déjà on libère les DPV pour 2022 c'est pour éviter de reprendre 3 mois de retard.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : les salariés en 2022, c'est maladies incluses ? voilà c'est pour vous dire l'état, et du coup nous on trouve 30 recrutements à faire et hors intérim parce que forcément il y a 3 intérim, pour vous dire sur les 30 il y en a 27 à faire.

Monsieur BECT : je vous confirme que la cible c'est bien 18 par équipe. On a d'ores et déjà ouvert les postes pour 2022 pour éviter de perdre du temps.

Monsieur IGLESIAS : on est d'accord.

Monsieur BECT : après j'entends ce que vous dites, après j'assumerai.

Monsieur IGLESIAS : ce n'est pas la question que vous assumez vous ou qui que ce soit, c'est qu'on va se retrouver dans une situation compliquée.

Monsieur BECT : j'entends monsieur IGLESIAS le problème

Monsieur IGLESIAS : le problème c'est que vous savez, on en a parlé depuis le début, dès que vous êtes arrivé, vous nous dites encore que madame RIVES fait des entretiens, on entend ces discours

Monsieur BECT : derrière chaque candidat identifié, je peux vous dire je sais le nom, c'est une personne physique qui a été vu en entretien, ce n'est pas

Monsieur GONZALEZ : le problème ça reste le manque de souplesse. Personne n'a le droit de se blesser ni de tomber malade, sinon on arrête quelque chose.

Monsieur BECT : oui, j'en suis conscient

Monsieur GONZALEZ : c'est tendu

Monsieur BECT : j'en suis complètement conscient. En fait je suis désolé je n'ai pas forcément de réponse satisfaisante à vous apporter. Je vous ai expliqué que lorsqu'on a pris du retard cette année il a fallu qu'on passe d'une copie de 12 à une copie ou l'on fait + 4 par équipes. Ça il a fallu que je l'explique à ma direction générale, je suis désolé.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : peut-être que cela vous a fait faire un plan de bataille sur la formation.

Monsieur BECT : il y a un plan de bataille.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : de 30, si les 30, je ne sais pas peut-être d'avancer un maximum d'informations sur les premières semaines avec quelqu'un de dédié, de compétent.

Monsieur BECT : déjà ce qu'on a fait sur les 2 intérim qui vont rentrer, on s'est assuré que quand ils arrivent, ils aient, oui on a reporté leur date d'arrivée mais par contre quand ils arrivent ils ont toutes les formations réglementaires demandées, pour ne pas les faire partir après.

Monsieur ROUSSEL : embauchez-les

Monsieur BECT : pardon

Monsieur ROUSSEL : déjà embauchez les

Monsieur BECT : vous avez la vision complète du poste.

Côté services industriel : on a 2 postes qui n'apparaissent pas là, je ne sais pas trop pourquoi d'ailleurs, ce sont 2 postes opérateurs station dépotage, pour lequel on a pris des intérimis comme il est coutume de faire. Et puis un poste de technicien à la journée, suivi de l'atelier NVH.

Monsieur IGLESIAS : finalement vous l'ouvrez

Madame GOURC : quoi ?

Monsieur BECT : pardon

Madame GOURC : je n'ai pas compris. Un poste de technicien à la journée ?

Monsieur BECT : oui un poste de technicien d'installation à la journée pour suivre NVH.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui on le sait, il est déjà attribué.

Monsieur BECT : ah comment ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : nous on le sait, peut-être que vous ne le savez pas.

Monsieur BECT : il est déjà attribué ? je ne pense pas non

Monsieur FRESNO : promis

Monsieur MINAUD : c'est une promesse

Monsieur BECT : et sur la partie intérim vous avez l'ensemble de la mission intérim. Vous retrouverez 5 surcroits d'activité pour renforcer les effluents quand on va tourner à 6 fours à la Récup, qu'on pérennisera l'année prochaine. Vous avez un remplacement maladie et vous avez sur les places à la journée donc, il reste toujours, vous avez une vision de l'absentéisme sur le mois de juillet, en fait vous l'avez tous les mois, pardon vous avez la vision en brun-noir avec un absentéisme site qui était à peine de 25%.

Critères d'intéressement :

Monsieur MORGAN DE RIVERY : est-ce que ça prend en compte les

Monsieur ROUSSEL : oui ça prend en compte pour les maladies, pour les congés.

Monsieur BECT : non pas les congés

Monsieur ROUSSEL : pas les congés ?

Monsieur BECT : ça prend en compte les maladies, les accidents de travail, ça prend en compte les garde d'enfants, les cas d'absence COVID.

Monsieur ROUSSEL : tout sauf les congés.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : après il y a eu beaucoup de cas COVID.

Monsieur BECT : non, non mais attendez je ne porte pas de jugement

Monsieur BECT : heureusement on vous présente

Monsieur MORGAN DE RIVERY : non c'est pour analyser, parce que vous nous présentait

Monsieur BECT : on présente chaque mois un suivi.

Monsieur GRANIER : il n'y a pas les délégations des représentants du personnel dedans ?

Monsieur BECT : non.

Monsieur GRANIER : à l'époque oui.

Monsieur BECT : la délégation c'est du travail messieurs.

Monsieur GRANIER : non, à l'époque oui, ils mettaient les IRP dans l'absentéisme.

Monsieur BECT : les heures de délégation c'est du travail.

Monsieur GRANIER : non c'était à l'époque.

Monsieur BECT :

Critères intéressement : donc sur le premier semestre l'ensemble des objectifs ont été atteints. Donc on commencera à suivre les critères du second semestre, sachant ce que je vous l'ai dit toute à l'heure, on le présentera au prochain CSE.

La campagne salariale : Donc là on vous présente le bilan des augmentations individuelles 2021, sachant qu'on a pas de fait que la campagne d'égalité professionnel qui aura lieu en septembre, et les mobilités promotions qui se déroulent toute l'année. On aura le bilan forcément qu'en début janvier. Donc vous avez le bilan par catégorie, par sexe et par type d'horaire.

Monsieur SEVENIER : on peut savoir sur Tricastin aussi ?

Monsieur BECT : Tricastin n'a pas communiqué les chiffres sur ce sujet non.

Monsieur ROUSSEL : monsieur BECT comment on justifie qu'on ait 7% d'écart d'augmentation en plus pour les ingénieurs que pour les cadres que pour les OETAM ?

Monsieur BECT : parce que là ce qu'on vous présente c'est le nombre de cadres qui n'ont pas d'AI

Monsieur MORGAN DE RIVERY : 0,7

Monsieur ROUSSEL : 33%

Monsieur BECT : c'est moi qui les présente. Les cadres ne bénéficient pas d'augmentation générale déjà, l'enveloppe des cadres

Monsieur IGLESIAS : les OETAM non plus, ils sont quasiment à zéro.

Monsieur ROUSSEL : par contre il y a le 0,6% de plus pour l'augmentation moyenne des cadres que pour les salariés. On parle en pourcentage pas en somme. Donc il y a 0,7% en plus pour le second collègue que pour le premier.

Monsieur FRESNO : 3^{ème} collègue.

Monsieur DANJEAN : oui c'est l'équivalent de l'augmentation générale. Le collègue 3 a tout en augmentation individuelle et nous 0,6-0,7 en augmentation générale.

Monsieur BECT : ou rien du tout.

Madame FELTRIN-POUGET : si tu n'as pas d'augmentation individuelle tu n'as rien du tout.

Monsieur BECT : il vous manque la masse salariale en fait.

Monsieur ROUSSEL : c'est ça il nous manque la masse salariale.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : comme la masse salariale des cadres divisée par le nombre de salariés est bien plus importante, forcément cela fait une augmentation qui est supérieure.

Monsieur BECT : non

Monsieur MORGAN DE RIVERY : si 2,36%, si on prend 2% du salaire moyen d'un cadre et 2% du salaire moyen d'un OETAM, il y a quand même une sacrée différence.

Monsieur BECT : dans la valeur absolue, on est d'accord

Monsieur MORGAN DE RIVERY : On est pas dans la lutte des classes.

Monsieur BECT : la différence effectivement est que la partie augmentation générale n'existe pas chez les cadres. En fait les cadres ont 100% d'augmentation individuelle ou rien.

Monsieur SEVENIER : les chiffres du Tricastin sont quand même intéressants.

Monsieur BECT : Tricastin a fait le choix de ne pas communiquer sur les résultats en cours d'année. Nous, on a fait le choix de communiquer. Je pense que vous êtes la seule usine dans le groupe qui a le bilan des augmentations individuelles 2021 courant 2021. L'ensemble des bilans sera présenté comme chaque année au CSE de 2022, janvier ou février.

Monsieur GRANIER : je pense que c'est le DICO qui prévoit une présentation en fin d'année, je crois.

Monsieur BECT : oui.

Monsieur GRANIER : c'est obligatoire. C'est dans le DICO.

Monsieur BECT : en fin d'année ce n'est pas possible parce qu'en fait on débloque les mobilités promotions jusqu'au 31/12.

Monsieur GRANIER : parce que les DRH ne respectent pas ce qu'ils écrivent c'est tout. Chaque année on l'avait de la même façon.

Monsieur SEVENIER : pourquoi je posais la question par rapport à Tricastin parce qu'on est sur la 2^{ème} année consécutive avec une sélectivité très importante, au niveau augmentation ingénieurs et cadres, alors que Tricastin l'année dernière était à la hauteur de 80%.

Monsieur BECT : peut-être, je ne sais pas.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Tricastin c'est autre chose, ici c'est sélectif surtout chez les cadres, les cadres hommes.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : par contre moi il y a une donnée qui me choque.

Monsieur BECT : allez-y.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : il y a seulement 26% des femmes OETAM qui ont eu une augmentation individuelle, quand 67% des cadres femmes ont eu une augmentation individuelle. Ce qui n'est pas le cas chez les hommes cadres puisqu'ils ne sont que 22%

Monsieur GRANIER : c'est bizarre car en plus l'augmentation moyenne chez les femmes cadres est à 1,25% et chez les hommes à 3%. Alors il y a beaucoup de femmes qui sont peu augmentées par rapport aux hommes qui sont beaucoup augmentés. C'est un peu bizarre.

Madame WILLEMIN : pour nos salariés, 4. 4 et 4.

Monsieur GRANIER : c'est ça tu as 2/3 des femmes qui ne reçoivent que 1,25 et ¼ des hommes qui reçoivent 3. C'est bizarre comme éthique salariale.

Monsieur BECT : donc en gros vous êtes en train de me dire c'est qu'on a augmenté plus de femmes.

Monsieur GRANIER : en leur donnant moins.

Monsieur BECT : en leur donnant moins à chacune, en fait il faut multiplier le pourcentage de salariés augmentés par le pourcentage d'augmentation moyenne.

Monsieur GRANIER : c'est bizarre comme politique. Le fait d'avoir 2/3 des femmes qui ont été peu augmentées et ¼ des hommes augmentés correctement, c'est bizarre c'est ce que je veux dire.

Monsieur BECT : je suis d'accord. Peut-être qu'il y avait plus de subtilités à faire sur les cadres et encourager les femmes cadres.

Monsieur GRANIER : c'est un constat.

Monsieur BECT : si vous voulez avoir une image de la masse distribuée, maintenant l'une ou l'autre on peut faire des conclusions faciles. Le nombre de changement de qualification il y en a eu 2.

Monsieur GRANIER : par qualification vous entendez quoi ?

Monsieur BECT : au moment de l'augmentation individuelle, le changement de coefficient.

Monsieur GRANIER : ça vous ne l'incluez pas dans la promotion mobilité ?

Monsieur BECT : oui, au moment de l'augmentation individuelle, après il peut y avoir des changements de qualification au moment de la promotion mobilité.

Monsieur GRANIER : d'accord.

Monsieur BECT : l'enveloppe promotion mobilité on vous présentera début 2022 la synthèse 2021.

Monsieur GRANIER : elle n'inclura pas ces deux-là, c'est ce que je veux dire.

Monsieur BECT : oui uniquement on fera apparaître différemment.

Monsieur GRANIER : ok.

Monsieur BECT : point sur la formation risques chimiques : on reporte la question car je n'ai pas les éléments de réponse.

Point sur les BPE : les BPE il y en a 36 à réaliser, je n'ai pas les chiffres en tête.

Monsieur DANJEAN : bilan professionnel enrichi. Pour faire un état des lieux.

Monsieur BECT : à l'instant T, il y en a 36 à réaliser. Il y en a qui sont programmés et d'autres qui sont à programmer. C'est dans flash hebdo, le nombre de BPE à réaliser. Je ne sais plus si c'est 32 ou 36. Je n'ai pas la réponse à la première question.

Monsieur MORGAN DE RIVERY :

Concernant la formation RCH, ce qui s'est passé, c'est qu'avant le conflit de fin d'année dernière, c'était un posté qui dispensait ces formations. Et après le conflit, quand il a fallu reprendre les formations, on s'est aperçu que ce salarié ne dispensait plus ces formations sans que ce dernier ait été averti. Donc, nous vous demandons pourquoi ? Est-ce une sanction ? Est-ce une conséquence du mouvement ? Une conséquence des positions qu'il aurait prises dans le mouvement ? On veut comprendre pourquoi il a été écarté des formations risques chimiques à ce moment-là.

Monsieur SAUVAN : alors que c'est quelqu'un de professionnel et que tout le monde en est content.

Monsieur GONZALEZ : du coup on paye un prestataire il me semble. C'est un surcoût pour l'entreprise.

Monsieur BECT : précédemment les formations risques chimiques étaient assurées par les équipes SSR et un salarié posté. Au deuxième trimestre, elles ont été externalisées, vers un organisme de formation et on a dit qu'on reviendrait vers vous sur le concept en temps et en heure. Je n'ai pas la réponse.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : je trouve que c'est quand même un manque de respect vis à vis de ce salarié. C'est vraiment un minimum de donner des informations, de communiquer, d'expliquer le pourquoi du comment, si vous n'êtes plus content de ces formations. Si c'est une sanction par rapport à sa position pendant le conflit, il faut le dire aussi. C'est pour ça qu'on a posé cette question ici, en comité.

Monsieur BECT : ce n'est pas du tout une sanction liée au manque d'information au moment d'externaliser, déjà en CSE pour en revenir là, oui sans doute au moment où on se projette sur l'avenir, comment on gère ces formations sur le long terme et de 2 on prend les remarques sur la qualité de la formation externalisée, je crois que c'est le CSE de juin.

Télétravail : fonctionnement de l'outil auprès des salariés. Ok je vous écoute.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : dans l'accord qui est applicable, il devait y avoir un suivi des demandes et tout ça doit être partagé avec le comité. Nous on vous demande vu que ces accords ils sont jeunes, et on voudrait avoir des informations sur leur bonne application au sein de l'établissement de Malvés.

Monsieur DANJEAN : il y avait tout un volet formation des travailleurs et des managers en situation de télétravail, on voulait savoir si c'était déployé également.

Monsieur ROUSSEL : sachant qu'il y a une donnée, c'est important de le dire, depuis ce matin, qui précise que l'état à lâcher la main sur la liberté du télétravail. Du coup c'est soumis à accord interne. Il n'y a plus de règles d'état. L'imposition des jours de télétravail à mettre en place etc, c'est à la main de l'employeur.

Monsieur IGLESIAS : ça fait partie du panel qui a changé depuis hier ou avant-hier, comme la vaccination pour les salariés qui étaient concernés, deux millions de personnes, le télétravail c'est à la main de l'employeur.

Monsieur GONZALEZ : totalement.

Monsieur IGLESIAS : on ne le voit pas bien auprès des directions.

Monsieur BECT : d'accord.

Monsieur DANJEAN : l'état lâche la main et dit aux entreprises « débrouillez-vous » c'est l'accord qu'on a signé.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : vous voulez que monsieur GUINGAND nous fasse un point au prochain CSE ?

Monsieur BECT : oui, je lui demanderais s'il peut au CSE de septembre. J'ai bien compris que votre sujet c'est de savoir combien de dossiers ont été acceptés, combien de dossiers ont été refusés

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Si l'accord est correctement appliqué. Les salariés qui font des demandes, est-ce qu'elles sont acceptées ? En cas de refus, est-ce que ce dernier est vraiment justifié ?

Monsieur BECT : honnêtement je ne les compte pas, je vous avais dit qu'il n'y aurait pas de règles sur les jours de télétravail. Il n'y a pas de souci sur le fait de dire que le mercredi ils sont en télétravail.

Dotations CSE_ : on en a parlé, je verrais avec Thomas Guingand.

Commissions CSE :

Monsieur MORGAN DE RIVERY : les commissions du CSE

1) Remplacement de la secrétaire administrative du CSE, dont le départ est prévu le 1^{er} janvier 2022. Quand on parle du 1^{er} janvier 2022, Mylène est dans l'attente du retour de la CARSAT. Pour nous c'est important, si elle part au 1^{er} janvier il faut qu'il y ait à minima une période de recouvrement pour effectuer la passation dans de bonnes conditions. On est en train de rédiger une fiche de poste pour appel à candidature. On s'est rapproché de madame VINAS pour qu'elle nous file un coup de main. On a rendez-vous demain matin au pôle emploi, il y aura un appel à candidatures, et on tiendra le comité informé.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : commission cantine.

Monsieur ROUSSEL : on a eu une rencontre avec le prestataire de la cantine qui nous a précisé qu'il avait fait moins de 105 repas. Il y a un impact COVID sur le restaurant d'une moyenne d'une vingtaine de couverts. Il arrive à absorber la problématique. Il nous proposera des animations type repas à thème, il l'avait fait une paire de fois, environ 2 ou 3 fois par mois. Le point qu'on a soulevé quand même à ce moment-là, et puis on s'est aperçu quand est-ce qu'elle était la dernière commission. Le 29 juin on n'était pas très loin du début de l'arrêt, on ne savait même pas si la cantine allait être ouverte la totalité de l'arrêt, donc un peu d'anticipation cela ne fait pas de mal, je crois que là comme partout ailleurs l'anticipation n'est pas trop le souci de l'usine. Cela a demandé une organisation pour nous mais aussi pour le prestataire, puisqu'ils prennent des congés eux aussi. Eux ils ne savaient pas si quelqu'un posait des congés par exemple, on leur a dit vous allez fonctionner en plein et inversement. C'est un peu compliqué pour eux de s'organiser. Ce qui a été demandé c'est l'augmentation de la prise en charge, sans augmentation de l'admission personnelle pour une répercussion à la baisse directement des prix. On s'est aperçu qu'il y a une montée des prix, un plateau qui faisait 4€ il y a quelques années en arrière, aujourd'hui c'est plutôt 6€, éventuellement essayer de voir s'il y a la possibilité de prise en charge un peu plus importante pour faire baisser les prix ou du moins les stagner, pour le pouvoir d'achat des salariés. On a demandé la mise en place de tables supplémentaires à l'extérieur, ce qui a été fait, dans le préau en fonctionnement c'est assez plein, les gens sont satisfaits, c'est relativement aéré. Les continuités des assiettes froides au moins une fois par semaine. Il y a eu la demande d'un menu flexitarien, il y a débat là-dessus parce que, enfin nous on considère que plus il y a de libertés pour le cuisinier mieux c'est, que si on lui impose un menu flexitarien ça s'impose à ceux qui n'en veulent pas. On préfère qu'il y ait une diversité pour permettre à chacun de faire son propre menu et de faire au maximum, il suffit de demander un peu plus de légumes. Il y

a aussi des pizzas qui ont été demandé un peu plus régulièrement, et après on a décidé, on était tous à peu près d'accord sur le sujet, cela va mieux depuis qu'une personne est partie. On remercie l'ensemble du personnel, ils font du bon travail, un bon accueil, des menus variés, dans l'ensemble on est plutôt satisfait de la cantine.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : la cantine est un atout pour l'établissement. Pour avoir discuté un peu avec le personnel du restaurant, ils estiment que s'il y avait 20-25 couverts de plus cela permettrait une embauche supplémentaire et cela apporterait un peu plus de souplesse pour améliorer la qualité. Vous savez quand on a parlé du projet de site avec la venue de food-trucks, il faut qu'on garde à l'esprit que notre cantine, on en a besoin et c'est de notre responsabilité de la faire vivre.

Monsieur ROUSSEL : il y a eu un débat là-dessus, sur le fait comment on peut essayer d'intégrer au maximum les salariés sous-traitants, sachant que la problématique qu'ils soulèvent, c'est les prix, qui ne sont pas les mêmes que les nôtres évidemment, ils payent plus cher, de voir s'il n'y avait pas la possibilité pour eux de faire un système de sandwicherie qui permettrait à ceux qui ne veulent pas à chaque fois s'habiller pour bénéficier de sandwich à l'extérieur, c'est à l'étude.

Monsieur BECT : je pense qu'on va essayer de creuser sur ce sujet-là.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ça de toutes manières, c'est à rajouter dans l'appel d'offre.

Monsieur GRANIER : c'est un sujet la sandwicherie à la cantine.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : après c'est compliqué pour eux de mettre des sandwiches sans savoir si les salariés vont venir. Par contre, s'ils sont précommandés à l'avance c'est possible.

Monsieur BECT : je pense que là-dessus la commission cantine peut contribuer, cela peut tout aussi bien faire partie d'un sondage pour l'ensemble des salariés du site avec des sous-traitants qui répondraient, une projection, une étude de marché. Ouvrir une sandwicherie pour jeter les sandwiches à la poubelle, forcément il y a problèmes, s'ils ouvrent une sandwicherie et que le premier jour il n'y a plus rien, les gens vont dire qu'il n'y a jamais rien dans cette sandwicherie, s'il y en a trop ils vont perdre de l'argent. Il faut les guider vers une vision de la charge que cela peut représenter. l'intérêt c'est de faire ça, on peut l'organiser avec des outils digitaux du site notamment pour ce qui est des prestataires logés.

Monsieur GRANIER : avant il y avait la possibilité avant 10h de commander des sandwiches, et puis ça été abandonné.

Monsieur ROUSSEL : je pense qu'il y a un manque de communication qu'il faut régler. Si on veut le mettre en place il faut être fort sur la com, moi qui justement ait fait le tour des sous-traitants qui étaient là, des gens qui sont là à l'année, ce n'est pas ceux qui sont venus cet été. Je leur ai demandé simplement si cela les intéresse, ils ont dit oui. Eux tous les jours ils se déplacent à Narbonne, obligés de s'habiller pour aller chercher un sandwich. S'ils y avaient ça sur place ils en profiteraient. La logistique veut qu'il y ait une bonne communication pour qu'il n'y ait de gaspillage, je pense qu'il y a quelque chose à faire là-dessus, parce que le système du sandwich avant 10h, oui c'était connu. A la radioprotection ils le faisaient très souvent, mais il n'y avait pas de publicité officielle.

Monsieur GRANIER : c'était un peu sous le manteau.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : voilà c'est ça.

Monsieur BECT : ça on en parlera effectivement aussi.....

Monsieur MORGAN DE RIVERY : point sur les commissions CSSCT.

Monsieur BOUCHAMA : oui, donc pour la CSSCT le 15 juillet on a visité la boîte à gants qui servira aux fûts CERCA, en présence de madame l'ergonome. Le gros point noir qu'on a détecté lors de cette visite, c'est que les salariés qui utilisent cette boîte à gants n'avaient pas été formés un mois après avoir commencé à utiliser de cette boîte à gants et ne savaient pas les points à vérifier avant l'utilisation. Ce qui fait que nous avons constaté dans le boîtier un gant percé. Eux-mêmes ne s'en n'étaient pas rendu-compte, ça aurait pu engendrer des problèmes de contamination, voilà le très gros point noir. J'espère qu'à ce jour, ça a été rattrapé et que les salariés ont été formés.

Au point de vue radiopro, on savait qu'il y avait souci sur le sas d'entrée de la boîte à gants, que le transpalette qui servait à rentrer les fûts n'était pas contrôlé à la sortie de la boîte à gants. Lors du nettoyage, les personnes qui rentrent à l'intérieur en auto-consignation et il reste la possibilité de rentrer à l'intérieur et que l'inertage se lance. Il n'y a pas de système de cadenassage, on a demandé que ce point-là soit amélioré. On n'a pas fait un test d'inertage car il y avait une panne sur le compresseur. Il n'y a pas de salle de repos à proximité de l'endroit où la boîte à gants a été installés. On a demandé aussi avant que les travaux reprennent à qu'on visite pour voir si les améliorations ont été mises en place ont été correctes, qu'on n'avait pas pu voir à cause du COVID à l'époque.

Monsieur BECT : l'information est communiquée, je crois que c'est cette semaine qu'elle doit se dérouler.

Monsieur BOUCHAMA : d'accord. Concernant les améliorations si vous avez des points, ne serait-ce que sur la séquence d'inertage.

Monsieur BECT : non je ne sais pas beaucoup de points, c'est Jean-Michel FULCONIS qui a le sujet.

Monsieur BOUCHAMA : d'accord merci. Et puis on reprogrammera une autre visite avant que les travaux ne redémarrent.

Monsieur BECT : sachant que j'anticipe. Pour l'instant, on a transmis l'ensemble des échantillons qu'on avait fait avant la pose des scellés des fûts CERCA. On n'a pas le retour d'analyses que la DREAL nous a demandé d'avoir avant de reprendre l'échantillonnage des fûts CERCA.

Monsieur BOUCHAMA : donc les salariés qui travaillaient sur la boîte à gant n'étaient pas sur les fûts CERCA, de mémoire, c'était sur les fûts de la Décontamination.

Monsieur BECT : cela doit être les fûts de l'aire 13. Ce sont les fûts à côté de la Déconta.

Monsieur BOUCHAMA : oui c'est ça.

Monsieur BECT : on demandera à Jean-Michel FULCONIS de regarder.

Monsieur BOUCHAMA : cette CSSCT a été très écourté parce que monsieur FULCONIS avait des impératifs à 15h de mémoire, et puis avec l'histoire COVID on n'a pas pu faire grand-chose

Monsieur BECT : ok, merci monsieur BOUCHAMA.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : merci Farid. On passe aux commissions œuvres sociales et culturelles. Annulation du voyage à la Réunion

Point sur les appartements de COURCHEVEL 1650 et 1850. Comme on vous l'a partagé en comité, c'est bon COURCHEVEL 1850 est vendu, on récupère 40000€. Il faut savoir que c'est quelque chose qui nous coûtait et que les salariés n'utilisaient pas ou peu.

Monsieur DANJEAN : c'était de la location en time-share, de la location partagée.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on avait des parts

Monsieur GONZALEZ : c'étaient des semaines en septembre.

Monsieur DANJEAN : et on a réussi à vendre ça 40000€ ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on a réussi à le revendre à 40000€.

Monsieur DANJEAN : ce genre de truc c'est invendable.

Monsieur GONZALEZ : les gens qui ont racheté des parts, ce sont des promoteurs.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : concernant COURCHEVEL 1650, on a une proposition d'achat pour la somme de 2000€, sur celui-ci on a tout le mois de juillet. Cela fait pas mal d'années qu'on essaie de s'en séparer, même pour l'euro symbolique, donc 2000€ on voyait ça d'un bon œil. Il y a un propriétaire de parts qui nous a écrit ainsi qu'aux autres propriétaires, en fait il semble y avoir un organe de gouvernance avec des mandats qui sont donnés, et que finalement Pierre et Vacances voudrait prolonger le partenariat, sauf qu'on aurait peut-être une possibilité de rachat avec en perspective peut-être, encore une fois il faut le mettre au conditionnel, de le vendre et de récupérer à peu près la même somme que le premier. Il y a une AG qui se tiendra en décembre, mais on n'y participe pas pleinement, mais suivant le résultat de cette AG on prendra la décision, si on accepte l'offre à 2000€ ou si la majorité des membres de l'AG veulent vendre, et dès qu'on a des propositions concrètes, on prendra une décision à ce moment-là.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : voilà pour les œuvres sociales.

Commissions Emploi Formation : il y a un membre qui est parti, monsieur Christian LAUTIER, qui est parti en pré-retraite, donc il faut désigner officiellement son remplaçant. Est-ce qu'il y a des candidats ?

Monsieur DANJEAN : les candidatures étaient réparties entre les organisations syndicales ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : oui c'est ça. Normalement ce serait quelqu'un de chez nous. En fait nous on présente monsieur Willy BOURDON. C'est une désignation.

Monsieur BECT : ok.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : du coup on peut passer au point 12. Divers :

Point sur les incivilités rencontrées pendant l'arrêt d'été :

Monsieur BECT : point sur les incivilités. On a eu un certain nombre d'incivilités au niveau des vestiaires entreprises, qui ont été remonté au cours de l'arrêt d'été et qui ont fait l'objet de plusieurs flashes comme vous avez pu voir et qui ont fait l'objet de dépôt de plaintes, plus un rappel à l'ensemble des entreprises. Ceci pose la question du vivre ensemble sur le site et le respect du personnel de nettoyage.

Monsieur ROUSSEL : la plainte vient de nous.

Monsieur BECT : on a porté plainte à la gendarmerie. Cela ne servira pas à grand-chose.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est grave.

Monsieur BECT : donc voilà c'est survenu, il y a eu des flashes, des plaintes. Il y a eu une causerie faite au niveau de chaque entreprise. Cela ne s'est pas renouvelé après. Au premier flash, il y a eu des portes dégonnées sur les douches, il y avait aussi des distributeurs cassés. On n'a pas eu de récurrence des faits, suite à l'ensemble des sensibilisations qu'on a demandées.

Questions : Précisions sur la règle de composition d'une équipe postée.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : vous voulez qu'on précise cette question?

Monsieur BECT : Non je sais très bien ce que vous voulez. C'est le paragraphe je ne sais plus combien

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Oui c'est le paragraphe 2A.

Monsieur IGLESIAS : Et oui

Monsieur MORGAN DE RIVERY : on va faire un petit rappel historique, c'est que la règle de composition d'une équipe postée, c'est celle où est identifié le nombre de poste à pourvoir, les équipes pompières et donc c'est sur cette consigne que s'appuie le chef de poste pour créer son équipe. Elle a été modifiée en catimini durant le conflit. Ça on peut se permettre de le dire, parce que les chefs de poste qui sont en charge de l'application de cette consigne n'ont même pas été informés.

Monsieur BECT : aujourd'hui on a lancé la mise à jour de cette consigne, qui rappelle les règles de composition de l'équipe, composée d'un chef de poste, d'un CIME posté et de 5 personnes qui conduisent formés à l'unité pompier et on a rajouté tout autre type de grément équivalent ne sera déclenchée qu'en cas d'impossibilité de respecter la règle précitée, et je pense qu'on a vu, ce que j'ai expliqué à monsieur IGLESIAS, le 16 juillet, la dernière fois que l'on a discuté. Aujourd'hui il n'y a pas vocation à faire appel au SDIS pour créer les pompiers site. Je pense que le 16 juillet on s'est organisé pour créer les pompiers avec les équipes en 5X8 quitte à faire une mise à jour de cette consigne et un maintien à plus de 12h.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : après ce qu'il faut savoir c'est que cette consigne a été modifiée pour organiser la suspension des contrats de travail, toucher un maximum de salariés, et le généraliser justement sur les fameux pompiers qui sont normalement maintenus en fonction pour assurer la sécurité du site. Le CSE avait mandaté Fabrice PEREA, notre ancien secrétaire, pour mener des actions en justice. Il y a eu un constat d'huissier qui a été fait et qu'on vous propose de joindre au présent PV. L'huissier de justice s'est rendu en caserne de Narbonne, justement pour vérifier le grément des pompiers afin d'assurer la sécurité de Malvési en cas d'incident. J'étais présent ce jour-là à côté de l'huissier. On a rencontré tout le commandement de la caserne. Ces derniers ont reçu systématiquement pour consignes de refuser de répondre aux questions de l'huissier. Ils étaient tout à fait dans leur droit de ne pas répondre. On a la preuve à travers les plannings que le grément n'était pas respecté tout le temps. Ce qu'il faut savoir c'est que le risque chimique normalement, le SDIS est basé à Carcassonne. Carcassonne, c'est plus central dans le département, ils peuvent intervenir sur des incidents sur l'A61, sur les citernes dans le nord du département. Là, ils ont carrément donné pour consigne de démobiliser du personnel risques chimiques qui initialement est basé à Carcassonne en caserne de Narbonne. Cette situation aurait pu conduire à un délai d'intervention beaucoup plus long en cas d'incident dans le nord du département.

Monsieur BECT : Vous pouvez joindre au PV du CSE votre PV d'huissier, on ne va pas se mentir pour un sujet judiciaire en cours. Je ne sais pas ce que votre huissier a constaté, lequel serait joint au PV.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : C'est l'huissier il a été mandaté par le CSE, la moindre des choses c'est de le restituer

Monsieur BECT : Oui très bien. La direction a fait appel au SDIS pour assurer le grément des équipes d'intervention, le temps de la vidange des réactifs, au mois de novembre l'année dernière

Monsieur MORGAN DE RIVERY : Oui parce que la direction avait suspendu les pompiers usine.

Monsieur BECT : lié aux absences de cas COVID dans les équipes, et l'impossibilité de créer l'équipe pompier avec les salariés du site.

Monsieur IGLESIAS : tout ça est faux.

Monsieur BECT : je ne veux pas rentrer dans le jugement, je ne vais pas communiquer là-dessus, c'est pour ça que votre question sur la composition des équipes et qu'on va mettre à jour ce problème de la composition des équipes pompiers autre que les équipes postées relève de l'impossibilité à former les ESI. Je pense que ça répond à l'esprit de ce qu'on peut faire.

Réfection de la salle des postés : on en a parlé.

Demande de la réinternalisation de la prestation incinérateur : vous m'avez déjà fait cette demande et j'ai déjà répondu, ce ne sera pas pour tout de suite. On étudiera cette solution et notamment il faut qu'on se pose la question de la pérennité de l'incinérateur. Aujourd'hui l'incinérateur fonctionne si on arrive à avoir un mélange de déchets compactables et du bois, et qu'aujourd'hui la majorité des bois qu'on passe à l'incinérateur proviennent de la réception des concentrés Kazakhs qui vont supprimer leur bois

Monsieur GRANIER : qui sont en phase de réflexion, je ne sais pas si ça va être pour tout de suite.

Monsieur BECT : j'ai des échanges avec les kazakhs qui m'ont dit qu'ils poussaient fortement vers un système d'arrimage identique au Niger. Donc si on n'a plus de bois on ne va pas en acheter pour faire marcher l'incinérateur.

Monsieur ROUSSEL : s'il y a la pérennité, est-ce qu'on ne peut pas avoir justement un plan ? l'incinérateur qui baisse un peu son activité et on intègre une activité qui ne sera pas forcément annuelle avec le nouveau projet, est-ce qu'il n'y a pas possibilité justement ?

Monsieur BECT : ça c'est la réponse que je vous avais faite à l'époque, c'est de dire que :

- 1) pour qu'on réponde à la qualité de l'incinérateur, du moins une affaire technico-économique
- 2) je pense que dans le pré schéma industriel qui pourrait avoir du sens, c'est de prendre en compte un fonctionnement de l'incinérateur par campagne pour compenser les intercampagnes de l'UO₂. Et pour ça, encore une fois je n'ai de constat de demain c'est qu'on se focalise sur le démarrage de l'atelier UO₂, une fois que l'UO₂ aura démarré et qu'on fera bonne qualité pour Mélox, on gèrera les inter campagnes, les intercampagnes ce n'est pas le sujet. Donc je ne ferme pas la porte à ce sujet, juste la temporalité veut qu'on simplifie.

Monsieur GRANIER : il semble judicieux de garder l'incinérateur quand même, le jour où on le ferme on ne pourra pas en remonter un. On n'arrive pas à faire TDN, on n'arrivera pas à faire un incinérateur.

Monsieur BECT : un incinérateur de ce type ce ne sera pas possible, on est d'accord. Garder l'incinérateur cela nécessite une étude technico économique et combien ça coûte de traiter les déchets par une voie classique ? Combien ça coûte de les brûler ? Combien ça coûte la maintenance ? Combien coûte l'exploitation de cet atelier ?

Monsieur GRANIER : je pense qu'il faut absolument le garder, on est d'accord sur ce point-là.

Monsieur BECT : si économiquement c'est rentable oui.

Monsieur GRANIER : et si ce n'est pas rentable, on l'abandonnerait ? On ne prend pas de risque en faisant ça ?

Monsieur BECT : si ce n'est pas rentable, essayez de voir quelles sont les actions pour rendre rentable le traitement des déchets.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est pour ça que nous on répète, qu'on pense que vu que l'incinérateur fonctionne par campagnes, que vous avez aussi besoin d'un énorme besoin de recrutement, c'est déjà des salariés qui sont déjà en 5X8, qu'ils ont déjà toutes les habilitations, ils sont caristes, ils sont formés au PR1CC, ils ont tout ce qu'il faut et ça pourrait correspondre au fonctionnement par campagne du Pôle Récup. On sait que tout un tas d'activités, que ce soient les Campagnes, NVH et d'autres choses fonctionnent déjà, une sorte d'organisation. On sait que réglementairement on avait la possibilité d'avoir plus de tonnage. C'est les seuls salariés qui travaillent en 5X8 sur site, hors ORANO Chimie Enrichissement. Socialement c'est une bonne chose.

Monsieur BECT : j'entends.

Demande de restitution de l'enquête sur le poste de garde.

Je suppose qu'on parle, de quoi au juste ? d'une enquête qui nous a été remontée

Monsieur MORGAN DE RIVERY : ça c'est un point qui a été reporté du précédent ordre du jour et cela concerne le

Monsieur BECT : cela concernerait le déménagement des gardiens pendant les travaux du poste de garde principal, et de l'impact qu'il y a eu sur le manque de communication qu'il y a eu auprès des gardiens, pour leur expliquer que leur déménagement à la Base Vie était temporaire, le temps de faire les travaux sur le poste de garde principal.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : c'est ça. En fait il y a eu une enquête de certains membres du CSE.

Monsieur BECT : personnellement je les ai vu pour discuter. Leur déménagement était limité dans le temps. Si c'est eux qui déménageaient, parce qu'aujourd'hui on s'interdisait d'avoir des salariés qui travaillent dans les ateliers avec des risques de contamination. J'ai demandé à cette entreprise de clarifier pour les salariés qu'ils n'avaient pas à prendre leur véhicule personnel pour des besoins professionnels. Je pense que le sujet a été soldé, de mémoire on vous a fait une réponse monsieur BOUCHAMA, formelle.

Point fûts CERCA : j'ai déjà répondu.

Monsieur ROUSSEL : excusez-moi pour revenir sur le poste de garde, est-ce qu'il ne serait pas intéressant, des travaux qui ont été réalisés de faire une visite du CSE ? Pour voir l'intérieur du poste de garde, comment c'est géré, etc.

Monsieur BECT : ce que je vous propose, c'est qu'on la couple à la sensibilisation à de l'aspect protection physique. On met à l'ordre du jour le sujet de la sensibilisation protection en CSE, on voit à quoi ressemble le poste de garde.

Point 10 : l'agenda

Monsieur GRANIER : des questions que nous avons posées et qui n'ont pas été prises en compte. On vous avait demandé que s'ouvre des négos sachant évidemment que ce ne peut être fait qu'en central, pour que soit appliqué les accords du Ségur de la santé sur notre service médical, vous nous aviez dit que vous feriez remonter. Est-ce qu'il y a un retour ?

Monsieur BECT : non à titre personnel je n'ai pas de retour, je demanderai à Thomas s'il a eu un retour, sachant qu'il y a des discussions dans le cadre du projet PEARL sur l'organisation du service médical, je n'ai pas eu

Monsieur GRANIER : ok, on la reprogrammera le mois prochain. Certains salariés sont demandeurs pour que soit remis la cérémonie de la remise des médailles du travail, même s'il y en a moins qu'avant et qu'elles sont moins rétribuées et qu'elles ne donnent plus droit à des congés.

Monsieur BECT : ok, honnêtement je ne sais pas quelles sont les pratiques du Groupe à ce sujet.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : l'agenda.

Monsieur BECT : au mois de septembre il y a un CSE le 28 non en fait un CSE le 21, une commission Diversité le 14, une réunion CAFC le 28, une commission de suivi de maintenance le 14.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : s'il n'y a pas d'autres questions concernant l'agenda, on peut passer à l'approbation du PV.

Monsieur BECT : on fait le vote.

Monsieur SEVENIER : je t'ai envoyé une remarque, elle a été prise en compte

Monsieur MORGAN DE RIVERY : tu me l'as envoyée à moi et pas à Farid ?

Monsieur SEVENIER : Je te l'ai envoyée à toi.

Monsieur BECT : je l'ai envoyée à Farid.

Monsieur BOUCHAMA : concernant la remarque de monsieur SEVENIER, c'est tout simplement une ligne qui s'est introduite et qui n'avait rien à y faire. Après écoute de l'enregistrement, je l'ai donc supprimée.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : super. Si tout le monde est ok.

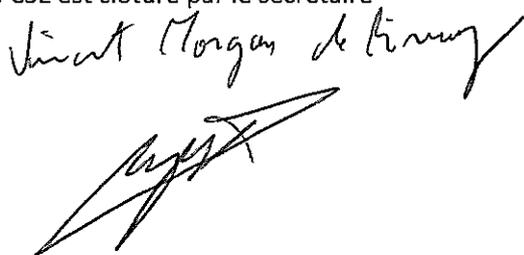
Monsieur BECT : on procède au vote.

Monsieur ROUSSEL : s'il n'y a pas de remarques on va aller très vite.

Monsieur MORGAN DE RIVERY : qui est pour ?

Monsieur BECT : pour, à l'unanimité. On peut clore le CSE ?

Le CSE est clôturé par le secrétaire


Vincent Morgan de Rivery

Approuvé le 18 Janvier 2022
à l'unanimité